



BUDGET PRIMITIF

2021

BUDGET ASSAINISSEMENT

COLLECTIF

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Vote du Budget Primitif 2021 - Budget annexe Assainissement Collectif

Date de transmission de l'acte : 16/04/2021

Date de réception de l'accusé de réception : 16/04/2021

Numéro de l'acte : DEL-36-080421 ([voir l'acte associé](#))


Identifiant unique de l'acte : 018-241800507-20210408-DEL-36-080421-DE

Date de décision : 08/04/2021

Acte transmis par : Pierre-Marie LAHIERRE

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. décisions budgétaires

	REPUBLIQUE FRANCAISE				
	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BOURGES				
	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE				
SEANCE DU 8 AVRIL 2021 à 18 HEURES					
Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Bourges en présentiel et en visioconférence					
Nombre de membres en exercice	Présents	Excusés	Absents	Date de la convocation	Date d'affichage de la convocation
70	60	0	4	2 avril 2021	2 avril 2021

Présents : Irène FELIX, Yann GALUT, Richard BOUDET, Jean-Louis SALAK, Marie-Christine BAUDOIN, Gérard SANTOSUOSSO, Yvon BEUCHON, Patrick BARNIER, Bernard DUPERAT, Bernadette GOIN-DEMAY, Bruno FOUCHET, Daniel GRAVELET, Stéphane GARCIA, Denis POYET, Corinne LEFEBVRE, Evelyne SEGUIN, Stéphane HAMELIN, Marc STOQUERT, Christine CHEZE-DHO, Olivier CABRERA, Constance BONDUELLE, Magali BESSARD, Céline MADROLLES, Hugo LEFELLE, Catherine MENGUY, Renaud METTRE, Nadia NEZLIOUI, Alex CHARPENTIER, Frédérique SOULAT, Alain BOUQUIN, Corinne TRUSSARDI, Jean-Pierre PIERRON, Sakina ROBINSON, Mustapha MOUSALLI, Joël ALLAIN, Régis MAUTRE, Marie-Hélène BIGUIER, Jean-Marc BARDI, Philippe MOUSNY, Marcella MICHEL, Philippe MERCIER, Alexia FRANQUES, Justine SINGEOT, Ludwig SPETER-LEJEUNE, Valérie CHANTEFORT, Urbain NTARUNDENGA, Dominique GILLET, Mélanie CELEGATO, Pierre GUILLET, Béatrice FOURNIER, Christian JOLY, Nicole HUBERT, Eric LE PAVOUX, Gaëlle FLEURIER-LEFORT, Didier PRUDENT, Franck BRETEAU, Nadine MOREAU, Christine DAGAUD, Annie JACQUET, Yvonne KUCEJ

Absents : Alain MAZE, Martial REBEYROL, Thibaut RENAUD, Philippe DEBROYE

Pouvoirs :

Catherine PALLOT donne pouvoir à Marc STOQUERT
 Pierre-Henri JEANNIN donne pouvoir à Céline MADROLLES
 Yannick BEDIN donne pouvoir à Corinne TRUSSARDI
 France LABRO donne pouvoir à Catherine MENGUY
 Elisabeth POL donne pouvoir à Ludwig SPETER-LEJEUNE
 Valérie CHAPAT donne pouvoir à Dominique GILLET

Mme Constance BONDUELLE et Mme Alexia FRANQUES sont désignées secrétaires de séance.

Domaine : 7.1.2 Décisions budgétaires

- 36 -

Vote du Budget Primitif 2021 - Budget annexe Assainissement Collectif

Présidente de séance : Mme Irène FELIX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRE ;

Vu la note de présentation des budgets primitifs 2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission Finances, Ressources Humaines, Contractualisation, Accessibilité et Bâtiments Communautaires du 17 mars 2021 ;

La présente délibération a pour objet de détailler les principales dépenses et recettes du budget primitif pour 2021 du budget annexe de l'assainissement collectif.

Le budget primitif 2021 est présenté après vote des comptes administratifs 2020. Par conséquent, le projet de budget primitif 2021 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- solde des restes à réaliser d'investissement : + 3 891 412,64 € ;
- déficit d'investissement constaté au 31 décembre 2020 : - 3 430 074,29 € ;
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2020 étant affecté en partie (511 000 €) en réserves de la section d'investissement (compte 1068) dans le cadre d'une dotation complémentaire non obligatoire, le reste (256 525,60 €) étant inscrit en report à nouveau

Au 31 décembre 2020, après intégration des restes à réaliser, le fonds de roulement de ce budget est de 1 228 863,95 €.

Le budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Assainissement Collectif » est équilibré en dépenses et en recettes à **12 696 095,60 €** en section de fonctionnement et à **32 481 588,98 €** en section d'investissement.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du Conseil Communautaire du 11 février 2021 avait anticipé les estimations des grandes masses budgétaires de ce budget primitif.

Le budget annexe « Assainissement collectif » est détaillé comme suit :

1. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

1.1. Recettes réelles de fonctionnement :

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
70 - Ventes de produits	11 671 880,00	11 521 880,00	11 895 880,00
74 - Subventions d'exploitation	38 330,00	38 330,00	0,00
75 - Autres produits de gestion courante	258 790,00	258 790,00	251 690,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	8 438,60	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	11 969 000,00	11 827 438,60	12 147 570,00
Excédent antérieur		407 177,72	256 525,60

Les recettes réelles de fonctionnement sont évaluées à **12 147 570,00 €** pour l'exercice 2021.

1.2. Dépenses réelles de fonctionnement :

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	2 882 135,00	2 897 705,00	3 036 800,00
012 - Charges de personnel	3 365 000,00	3 365 000,00	3 394 000,00
014 - Atténuations de produits	980 000,00	980 000,00	980 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	90 000,00	95 000,00	101 750,00
66 - Charges financières	366 680,00	366 680,00	400 200,00
67 - Charges exceptionnelles	264 100,00	364 100,00	268 000,00
022 - Dépenses imprévues	0,00	145 046,32	186 045,60
Total dépenses réelles de fonctionnement	7 947 915,00	8 213 531,32	8 366 795,60

Les dépenses réelles de fonctionnement sont évaluées à **8 366 795,60 €**.

2. SECTION D'INVESTISSEMENT :

2.1. Recettes réelles d'investissement :

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
13 - Subventions d'investissement	3 924 115,00	4 760 865,00	4 430 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	41 000 000,00	34 317 551,17	17 711 288,98
1068 - Dotation complémentaire	0,00	1 517 129,02	511 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement	44 924 115,00	40 595 545,19	22 652 288,98
RAR constatés fin 2020			5 000 000,00

Les recettes réelles de la section d'investissement sont évaluées à **22 652 288,98 €** pour l'exercice 2021.

2.2. Dépenses réelles d'investissement

En €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
20/21/23 - Dépenses équipement	32 000 000,00	27 498 717,34	20 123 927,33
16 - Emprunts et dettes assimilées	16 945 200,00	16 945 200,00	7 027 000,00
Total recettes réelles de fonctionnement	48 945 200,00	44 443 917,34	27 150 927,33
RAR constatés fin 2020 (travaux)			1 108 587,36
Déficit antérieur reporté		172 712,85	3 430 074,29

Hors restes à réaliser, les dépenses réelles de la section d'investissement sont évaluées à **27 150 927,33 €** pour l'exercice 2021.

3. LES MOUVEMENTS D'ORDRE :

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	2 100 000,00	Amortissement des subv.	292 000,00
	Provisions	2 191 500,00		
	Charges à répartir	37 800,00	Opérations patrimoniales	500 000,00
	Sous total	4 329 300,00	Sous total	792 000,00
RECETTES	Amortissement des subv.	292 00,00	Amortissement des biens	2 100 000,00
			Provisions	2 191 500,00
			Charges à répartir	37 800,00
			Opérations patrimoniales	500 000,00
	Sous total	292 000,00	Sous total	4 829 300,00

Le budget primitif du budget annexe Assainissement Collectif s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
Fonctionnement	Dépenses réelles	8 366 795,60	Recettes réelles	12 147 570,00
	Dépenses d'ordre	4 329 300,00	Recettes d'ordre	292 000,00
			Excédent antérieur	256 525,60
	TOTAL FCT	12 696 095,60	TOTAL FCT	12 696 095,60
Investissement	Dépenses réelles	27 150 927,33	Recettes réelles	22 652 288,98
	Dépenses d'ordre	792 000,00	Recettes d'ordre	4 829 300,00
	RAR	1 108 587,36	RAR	5 000 000,00
	Déficit antérieur	3 430 074,29		
	TOTAL INVT.	32 481 588,98	TOTAL INVT.	32 481 588,98

M. Richard BOUDET rapporteur entendu, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

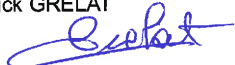
DECIDE à l'unanimité des votants

- d'approuver, conformément à ces éléments et aux documents annexés, le budget primitif pour l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement Collectif, équilibré en dépenses et en recettes :
 - En fonctionnement à 12 696 095,60 €
 - En investissement à 32 481 588,98 €


Acte rendu exécutoire après

Dépôt électronique de la Préfecture le 16 AVR. 2021
Affichage du 14 AVR. 2021

Pour la Présidente et par délégation
La Responsable du Service des Assemblées
Annick GRELAT



Fait à Bourges, le 9 avril 2021

Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Richard BOUDET

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.



NOTE DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021

INTRODUCTION	4
1. Le budget Principal 2021	8
1.1. Comparaison avec les éléments du DOB.....	8
1.1.1. Ecart au niveau de la section fonctionnement.....	8
1.1.2. Ecart au niveau de la section d'investissement.....	9
1.2. La reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser.....	9
1.3. La section de fonctionnement.....	10
1.3.1. Les recettes réelles de fonctionnement.....	10
1.3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement.....	13
1.3.3. Autofinancement.....	15
1.4. La section d'investissement.....	15
1.4.1. Les recettes réelles d'investissement.....	15
1.4.2. Les dépenses réelles d'investissement.....	16
1.5. Les mouvements d'ordre	20
1.6. Ratios et synthèse BP 2021	20
2. Les autres budgets à caractère administratif	22
2.1. Le budget Archéologie Préventive.....	22
2.1.1. Reprise des résultats antérieurs.....	22
2.1.2. Les recettes de fonctionnement	22
2.1.3. Les dépenses de fonctionnement.....	23
2.1.4. Synthèse BP 2021	24
2.2. Le budget Technopole Lahitole	25
2.2.1. Reprise des résultats antérieurs.....	25
2.2.2. La section de fonctionnement.....	25
2.2.3. Autofinancement et mouvement d'ordre en fonctionnement.....	26
2.2.4. La section d'investissement.....	26
2.2.5. Les mouvements d'ordre	28
2.2.6. Synthèse BP 2021	28
2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA.....	29
2.3.1. Reprise des résultats antérieurs.....	29
2.3.2. La section de fonctionnement.....	29
2.3.3. Autofinancement et mouvement d'ordre en fonctionnement.....	30
2.3.4. La section d'investissement.....	31
2.3.5. Les mouvements d'ordre	32
2.3.6. Synthèse BP 2021	32
3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement.....	33
3.1. Le budget Parc d'activités du Moutet	33
3.1.1. Reprise des résultats antérieurs.....	33
3.1.2. La section de fonctionnement.....	34
3.1.3. La section d'investissement.....	35
3.1.4. Les mouvements d'ordre	35
3.1.5. Synthèse BP 2021	35
3.2. Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019	36
3.2.1. Reprise des résultats	36
3.2.2. La section de fonctionnement.....	36
3.2.3. La section d'investissement.....	37
3.2.4. Les mouvements d'ordre	37
3.2.5. Synthèse BP 2021	37
4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux	38
4.1. Le budget Eau	38
4.1.1. Reprise des résultats	38
4.1.2. La section de fonctionnement.....	39
4.1.3. La section d'investissement.....	41
4.1.4. Les mouvements d'ordre	42
4.1.5. Synthèse BP 2021	43
4.2. Le budget Assainissement Collectif.....	44
4.2.1. Reprise des résultats	44
4.2.2. La section de fonctionnement.....	45
4.2.3. La section d'investissement.....	47

4.2.4.	Les mouvements d'ordre	48
4.2.5.	Synthèse BP 2021	49
4.3.	Le budget Assainissement Non Collectif	50
4.3.1	La reprise des résultats antérieurs	50
4.3.2	La section de fonctionnement.....	50
4.3.3	La section d'investissement.....	51
4.3.4	Les mouvements d'ordre	51
4.3.5	Synthèse BP 2021	51

INTRODUCTION

Par son ambition collective, par son engagement pour la transition énergétique et écologique, le budget 2021 de Bourges Plus représente un tournant.

Nous allons mieux faire connaître notre agglomération

Le modèle de la ville à taille humaine est un modèle d'avenir qui peut répondre aux grands objectifs du développement durable. Bourges Plus incarne ce modèle, celui du circuit court, dans les achats comme dans les décisions. L'excellence de ses entreprises, les capacités d'innovation de son réseau d'enseignement supérieur, la richesse de sa culture, les qualités et les compétences de celles et ceux qui y habitent, son exceptionnelle qualité de vie, sa prise de responsabilité assumée pour préserver l'environnement, son sens des solidarités, nous devons les faire connaître. En complément de la contribution annuelle à l'Agence de développement Tourisme et Territoires (AD2T) pour la gestion des offices de tourisme de Bourges et Mehun (584 800 €), deux campagnes de communication exceptionnelles seront financées en 2021 : l'une pour la communication touristique (53 000 €), l'autre visant à attirer de nouveaux habitants (« *Bourges, vie nouvelle* » pour 70 000 €). Le moyen et le long terme seront pris en charge dans le cadre d'une étude sur la stratégie touristique et par les travaux qui seront menés, dans le cadre de nos compétences, pour afficher l'ambition culturelle de Bourges Plus. La rareté prévisible de marchés de fouilles archéologiques en 2021 accentuera le déficit de fonctionnement du budget annexe correspondant mais permettra d'avancer dans la préfiguration du futur Centre Régional de Conservation et d'Etudes pour lequel nous sommes candidats.

Le budget confirme l'engagement de Bourges Plus, au côté des communes, pour le canal de Berry à vélo et ouvre des crédits pour le projet de véloroute Bourges-Sully-sur-Loire.

Les partenariats dans lesquels l'agglomération est engagée (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural auquel nous cotisons à hauteur de 207 000 €, Contrat Régional de Solidarité Territoriale, Contrat de Plan Etat Région,...) et ceux à construire (Contrat de Relance et de Transition Ecologique,...), participeront aussi à son rayonnement.

La qualité des liaisons ferroviaires étant indispensable à notre réussite, nous financerons l'appel à une expertise externe pour nous appuyer dans le dialogue exigeant que nous aurons avec les autorités organisatrices du ferroviaire.

Nous engageons l'agglomération dans la transition écologique et énergétique

L'inflexion majeure, c'est la prise de conscience que la lutte contre le gaspillage concerne chacun de nos actes, et d'abord notre façon de construire nos villes.

Dans le prolongement du Plan Climat Air Energie Territorial adopté en début d'année et en cohérence avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dont nous avons choisi de reprendre la rédaction, nous dégagons des moyens extrêmement conséquents pour :

- ✚ recycler le foncier (Lahitolle),
- ✚ revaloriser nos zones d'activités (Danjons et étude route de la Charité),
- ✚ permettre la rénovation de l'habitat tant privé que public (Action Cœur de Ville de Bourges, Petites Villes de demain à Mehun, Plan de Renouveau Urbain, aides à l'habitat privé et au logement social, ...),
- ✚ reconquérir des friches (Maison de la Culture 1) et des bâtiments vides,
- ✚ repérer et valoriser les sites pollués pour produire des énergies renouvelables.

En bref, pour ne renoncer à aucune ambition de développement économique ni d'accueil de nouvelles populations tout en faisant notre part dans la lutte contre l'étalement urbain et contre les dérèglements climatiques, les crédits inscrits dans le cadre du programme Action Cœur de Ville atteignent 4,5 M€ en investissement et pratiquement 250 000 € en fonctionnement.

En partenariat étroit avec les communes, nous accélérons la mise en œuvre du Plan Vélo Intercommunal (1 225 000 € en investissement). Le budget prévoit la participation au financement des études conduites par Agglobus sur le bus à haut niveau de service et les pôles d'échange multimodaux.

Deux missions concernant la biodiversité sont prévues en 2021 : l'une pour éclairer les décisions à prendre dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, l'autre pour proposer des formations aux élus et agents communaux.

Le budget des ordures ménagères est prévu en hausse sensible pour prendre acte, malgré les campagnes de sensibilisation, d'une production de déchets qui ne baisse pas et du retard pris dans la recherche de solutions alternatives à l'enfouissement pour les ordures ménagères résiduelles. Une inflexion est à construire sur la durée du mandat.

Nous investissons dans une politique globale de l'eau

2021 sera une année de transition, nous permettant de structurer transversalement un réseau de compétences autour de l'eau au sein des services de l'agglomération. Cette ambition permettra notamment un traitement cohérent de la prévention des risques autour des captages d'eau potable.

L'accent sera mis sur la sécurisation des approvisionnements en eau :

- ✚ interconnexion Mehun-Marmagne,
- ✚ recherche d'une ressource alternative au captage Saint-Ursin et mesures conservatoires de protection de ce captage,
- ✚ quatrième puits à Herry,
- ✚ évaluation du contrat territorial 2017-2021 du Porche en vue de sa réorientation et de son renouvellement,
- ✚ gros entretien au Prédé,
- ✚ acquisition de terres dans les périmètres de captage si l'opportunité se présente.

Les programmes de renouvellement de canalisation et de suppression de raccordements au plomb seront maintenus.

Pour absorber financièrement le coût extrêmement élevé de la station d'épuration en cours de construction (17,9 millions € de crédits de paiement en 2021), le budget de renouvellement des réseaux d'assainissement devra être contenu : 2,2 millions d'euros sont inscrits pour 2021. Ils intègrent les premières études de raccordement du réseau de Saint-Germain-du-Puy à Bourges, réduisant ainsi une menace pesant sur le captage Saint-Ursin. Un meilleur ciblage des contrôles des systèmes d'assainissement non collectif y contribuera aussi.

L'agglomération assume officiellement la compétence eaux pluviales depuis le 1^{er} janvier 2020. En pratique, cette compétence reste à asseoir pour qu'elle participe pleinement de la politique de protection des ressources en eau potable, de protection de notre territoire contre la sécheresse et les pics thermiques, de préservation de la qualité des eaux des rivières et de protection contre les inondations. Des montants provisoires (200 000 € en fonctionnement et 1 000 000 € en investissement) ont été inscrits au budget qui restent à négocier avec les communes. Nous serons, ensemble, politiquement responsables, des décisions financières prises sur ce sujet crucial. 170 000 € de crédits seront inscrits en 2021 pour entamer le travail de définition d'un schéma directeur des eaux pluviales.

Nous soutenons activement le développement de l'enseignement supérieur et de l'emploi

Le développement de l'enseignement supérieur est une des clés de l'avenir de Bourges. Le budget prévoit :

- ✚ de lourds travaux de rénovation sur l'Ecole Nationale Supérieure d'Art,
- ✚ la participation aux investissements pour l'Institut National des Sciences Appliquées,
- ✚ les travaux de dépollutions sur la troisième tranche de Lahitolle qui préparent l'implantation du futur gymnase universitaire,
- ✚ les conventions avec l'INSA et l'Université d'Orléans seront reconduites autour d'objectifs à mieux partager.

Les montants consacrés au recyclage foncier pour le développement économique (1 700 000 € de crédits de paiement sur Lahitolle, 1 000 000 € sur les Danjons, 90 000 € route de la Charité) dépassent désormais ceux consacrés à l'aménagement de nouvelles zones d'activités (1 500 000 € pour le Moutet). Les aides à l'investissement immobilier des entreprises sont maintenues. Il n'est en revanche pas prévu, à ce budget 2021, d'aides d'urgence aux TPE. Nous espérons que la crise sanitaire prendra fin et ne nous mettra pas une nouvelle fois devant l'obligation d'agir.

L'agglomération poursuivra son engagement pour la structuration de la filière défense, dans ses diverses spécialités. Elle innovera en soutien aux filières de l'alimentation, des biomatériaux et des énergies renouvelables et en développement de la filière culturelle.

Nous faisons le choix d'internaliser des compétences pour conduire ces projets, définir une stratégie pour le commerce à l'échelle de l'agglomération et gérer la pépinière, ce qui permet de réduire significativement le budget des prestations externes. Il est prévu le renouvellement de la délégation de service public d'exploitation de l'aéroport avec un montant projeté constant (305 000 €).

Solidaires avec les communes, nous serons aussi attentifs aux habitants les plus fragiles

Arrêter puis adopter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, gérer avec compétence et rigueur les réseaux d'eau et d'assainissement, demain d'eaux pluviales, adhérer au syndicat Berry Numérique sont indispensables à la poursuite du développement des communes. Les investissements faits en ce sens par l'agglomération sont donc, avant toute chose, au service de ses membres.

Les fonds de concours sont maintenus pour les trois ans à venir (2 700 000€ de crédits de paiement pour 2021). La solidarité avec les communes, incluant la ville centre, se traduit aussi par le fléchage vers les projets communaux des crédits régionaux du Contrat Régional de Solidarité Territoriale. Ces financements serviront notamment des projets de rénovation de bâtiments communaux, de développement de la géothermie, de soutien au commerce de proximité, de modernisation des écoles et des équipements pour l'enfance et la jeunesse, de restructuration d'espaces publics ou de mise en valeur de la biodiversité.

Les crédits en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville seront renforcés pour répondre aux besoins des 12 000 habitants qui y habitent (13 % de la population de l'agglomération) et dont le revenu médian est inférieur de 60 % au revenu médian de l'agglomération (8 500 € à la Chancellerie et 9 200 € au Val d'Auron). Les crédits sont inscrits pour que l'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale soit enfin, pour la première fois depuis 2018, au complet. Le budget d'intervention sera revalorisé. 128 600 € viendront en soutien de la mission locale.

La commission intercommunale d'accessibilité a été mise en place début mars et des travaux de mise en accessibilité sont budgétés sur les sites Foch, Prado et Chancellerie.

Enfin, la contribution de l'agglomération au Service Départemental d'Incendie et de Secours se monte à 4 500 000 €.

Nous dotons l'agglomération des moyens nécessaires à son fonctionnement

Un effort budgétaire de 722 800 € (+ 4,59 %) est fait sur le budget du personnel. Il permet de doter l'agglomération d'un secrétariat général (4 personnes). Il prévoit des recrutements indispensables pour structurer une direction des ressources humaines à la hauteur d'une administration de 2 000 agents (agglomération, ville et CCAS) et assumer des obligations légales (délégué à la protection des données). Il intègre le remodelage de la direction générale pour mettre en œuvre de nouvelles orientations politiques avec un impact financier plus marqué sur les années de transition 2021 et 2022. Pour contribuer à résorber les grandes difficultés rencontrées par les jeunes, les crédits réservés à l'accueil d'apprentis sont doublés par rapport au BP 2020 et ceux permettant l'accueil de stagiaires augmentés de plus de 50 %.

Enfin, il acte le choix de la réinternalisation de missions, notamment dans la direction de l'économie et répond aux conventions passées avec les partenaires financiers sur des postes dédiés (manager de commerce, politique de la ville, ...). Ces nouvelles dépenses sont partiellement compensées par des réductions de dépenses (contribution aux frais du cabinet du maire de Bourges, prestations et études) ou des recettes nouvelles (charges mutualisées, Etat, Banque des Territoires, ADEME). L'enveloppe budgétaire prévue pour les indemnités des élus telles que votées en juillet dernier (889 900 €) correspond au cadre légal pour une agglomération de plus de 100 000 habitants.

Notre ambition ne doit toutefois pas occulter une réalité à laquelle l'agglomération n'échappe pas : la crise sanitaire, les réformes fiscales et les contentieux en cours font peser sur les recettes futures de très forts aléas. Il ne pourra y avoir de développement de nouvelles compétences sans que les charges correspondantes soient justement évaluées et précisément compensées.

Le budget primitif 2021 tous budgets confondus peut être synthétisé comme suit :

BUDGETS CONSOLIDES	BP 2020	BP 2021
INVESTISSEMENT en M€		
Dépenses d'investissement - classe 2 (hors dette, y.c. op d'aménagement)	26.77	30.95
Construction de la STEP	30.00	17.92
TOTAL INVT	56.77	48.87
FONCTIONNEMENT en M€		
Dépenses imprévues	0.00	4.87
Dépenses réelles de fonctionnement	85.00	87.58
TOTAL FONCT	85.00	92.45

1. Le budget Principal 2021

Le projet BP 2021 après reprise des résultats antérieurs peut être synthétisé de la manière suivante :

		en M€		
		DEPENSES	RECETTES	
FONCT	Mvts réels de l'exercice	70,21	72,70	
	Restes à réaliser 2020	0,98	0,00	
	Résultat 2020 reporté		8,77	
	Dépenses imprévues	4,27		
	Dotations reprise amort/provisions	3,86	1,75	Solde = 6 M€
	Virement en INVT	3,90		
	TOTAL	83,22	83,22	
INVEST.	Mvts réels de l'exercice	18,56	12,56	
	Restes à réaliser 2020	1,79	1,00	
	Résultat 2020 reporté	0,70		
	Résultat 2020 mis en réserves		1,48	
	Amort/provisions	1,75	3,86	
	Opérations patrimoniales	0,32	0,32	
	Virement du FONCT		3,90	
	TOTAL	23.14	23.14	
EPARGNE BRUTE		2,49		
RESULTAT 2020 UTILISE		3,51		
AUTOFINANCEMENT GLOBAL		6,00		

L'équilibre de ce budget est obtenu avec un autofinancement total de 6M€ provenant :

- de l'épargne brute dégagée sur l'exercice pour 2.49 M€,
- et de 3.51 M€ d'utilisation du résultat de l'exercice de clôture fin 2020.

Par mesure de prudence et par anticipation des effets de la crise sanitaire en 2022, ce budget met en réserve 4.27 M€ en dépenses imprévues.

1.1. Comparaison avec les éléments du DOB

Le projet de Budget Primitif (BP) pour 2021 du Budget Principal se compare comme suit avec les éléments du débat d'orientations budgétaires (DOB).

1.1.1. Ecarts au niveau de la section fonctionnement

Mvts réels seuls en M€	DOB 2021	BP 2021	écart	Observations
Recettes de fonctionnement	72,98	72,70	- 0,28	Dont Solde voie Romaine intégré dans résultat 2020 : 0,51
Dépenses de fonctionnement	69,56	70,21	+ 0,65	Dont + 0,42 au titre des OM
Autofinancement	3,42	2,49	- 0,93	

- Recettes de fonctionnement

L'excédent du budget annexe « Parc d'activités de la Voie Romaine » (0,51 M€) a été intégré par le comptable de la DDFIP dans les résultats 2020 alors qu'au DOB, il avait été prévu que cette somme soit perçue sur l'exercice 2021.

- Dépenses de fonctionnement

Certains postes de dépenses ont été ajustés. C'est le cas notamment des charges liées à la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » qui ont été augmentées de 400 000 €

Ces 2 éléments ont pour conséquence la diminution de l'autofinancement prévisionnel de l'exercice 2021.

1.1.2. Ecart au niveau de la section d'investissement

Mvts réels seuls en M€	DOB 2021	BP 2021	écart	Observations
Recettes d'investissement (hors dette)	4,21	5,31	+ 1,1	Rbt avance Détour du Pavé
Dépenses d'investissement (hors dette)	17,41	17,76	+ 0,35	+ 0,18 (Fdc 4G non soldés) + 0,18 provision travaux Axereal
Remboursement d'emprunt	0,80	0,80	0	
Recette d'emprunt	7,08	7,25	+ 0,17	
Part excédent 2020 affecté à l'inv	3,50	3,51	+ 0,01	
Besoin de financement	3,42	2,49	- 0,93	

- Recettes d'investissement

Le budget principal a consenti en 2019 une avance au budget annexe « Parc d'activités aménagés à partir de 2019 ».

Compte tenu de l'avancement de l'opération d'aménagement « Détour du Pavé » imputée sur ce budget annexe, il est proposé d'ajouter le remboursement de cette avance qui est de plus de 1,1 M€ au BP 2021.

- Dépenses d'investissement

Lors de l'élaboration du DOB, les dernières écritures sur l'exercice 2020 n'étaient pas encore finalisées.

Compte tenu des dépenses réellement imputées sur le précédent exercice, il s'avère nécessaire de réinscrire des crédits concernant les fonds de concours aux communes dits de 4^{ème} génération, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé.

De plus, une enveloppe est également ajoutée afin d'effectuer des travaux d'étanchéité sur le bâtiment « Axereal » propriété de la Communauté d'Agglomération, afin d'éviter des dégradations structurelles.

1.2. La reprise des résultats antérieurs et des restes à réaliser

Le résultat de fonctionnement de clôture de l'exercice 2020 est de 9 743 803,53 €, tandis que le solde de clôture de la section d'investissement au 31/12/2020 est déficitaire de 698 496,15 €.

Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2020 et aux recettes justifiées non émises à cette date.

- En section de fonctionnement :

Les restes à réaliser s'élèvent à 984 310 € (dépenses) et correspondent principalement à des subventions engagées mais non encore versées :

- ✓ Dont près de 600 000 € concerne des engagements pris dans le cadre des aides aux entreprises « fonds de relance économique Covid 19 »,
- ✓ dont 300 000 € restant à verser à l'Université d'Orléans.

○ En section d'investissement :

Les restes à réaliser se décomposent comme suit :

- ✓ En dépenses : 1 788 711,31 € correspondant principalement à des dépenses d'équipement,
- ✓ En recettes : 1 000 000 € correspondant à un contrat d'emprunt souscrit mais non encore mobilisé.

Compte tenu de ces reports de crédits, **le solde définitif de la section d'investissement est déficitaire à hauteur de - 1 487 207,46 €.**

Ainsi, au 31/12/2020, après intégration des restes à réaliser **le fonds de roulement de ce budget est de 7 272 286,07 €.**

Le projet de budget primitif 2021 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants:

- solde des restes à réaliser d'investissement : - 788 711.31 €
- déficit d'investissement constaté au 31/12/2020 : - 698 496,15 €,
- restes à réaliser en dépenses de fonctionnement : - 984 310.00 €
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2020 étant affecté en partie (1 487 207.46 €) en réserves de la section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2020, le reste (7 272 286.07 €) étant inscrit en report à nouveau pour le financement des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement .
- Le budget annexe « Parc d'activités de la Voie Romaine » ayant été clôturé, l'excédent de fonctionnement de ce budget (514 920.67 €) est repris au niveau du budget principal en report à nouveau.

1.3. La section de fonctionnement

1.3.1. Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement - En €	Budget Principal		
	BP 2020	BP 2021	BP 21 / BP 20
70 – Produits des services	3 220 400.00	3 116 660.00	-3,2%
75 – Autres produits de gestion courante	30 400.00	38 440.00	+26%
76 – Produits financiers	10 000.00	2 000.00	-80%
77 – Produits exceptionnels	525 000.00	0.00	
013 – Atténuations de charges	460 000.00	311 000.00	-32%
73 – Impôts et taxes assimilées	53 455 000.00	56 650 000.00	+ 6%
74 – Subventions et participations	13 725 000.00	12 577 600.00	-8,4%
TOTAL - Recettes réelles de fonctionnement	71 425 800.00	72 695 700.00	+1,78%

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à 72 695 700 € et sont constituées de :

a) Chapitre 70 – Produits des services

Les prévisions budgétaires 2021 pour ce chapitre s'établissent à 3 116 660 € :

- dont **278 000 €** de recettes correspondant aux inscriptions à l'IMEP ;
- dont **300 000 €** de recettes de ventes de produits liées à la compétence élimination des déchets ;
- dont **200 000 €** concernant la compétence Eaux pluviales.

Cette prévision vise à neutraliser, dans l'attente du rapport de la CLECT, l'inscription en dépense de fonctionnement de la même somme. Cette inscription a vocation, en cours d'année, à être retraduite, en tout ou partie, dans l'attribution de compensation.

- le reste des recettes concernant des remboursements divers suite à la mise à disposition de personnel ou des refacturations à des organismes extérieurs : Agglobus, PETR Centre-Cher, communes...

b) Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les prévisions budgétaires 2021 pour le chapitre « 75 - Autres produits de gestion courantes » s'établissent à 38 440 € et sont constituées notamment par des redevances d'occupation du domaine public.

c) Chapitre 76 – Produits financiers

Les prévisions budgétaires pour ce chapitre s'établissent à 2 000 €. Cela correspond aux charges financières dues par la SEM TERRITORIA dans le cadre d'avances de trésorerie qui lui sont versées au titre de la gestion de différents parcs d'activités.

d) Chapitre 013 – Atténuations de charges

Ce chapitre comprend :

- le remboursement de charges de personnel prévu dans le cadre du protocole établi entre Bourges Plus et l'Université d'Orléans pour la Faculté de Droit ;
- des produits de remboursements de charges et salaires notamment dans le cadre de l'assurance contractée pour couvrir les dépenses des agents absents (maternité, maladie, accident du travail...)

e) Chapitre 73 – Impôts et taxes assimilées

La notification des bases d'imposition et des produits n'étant pas intervenue à l'heure où est élaboré le BP, celui-ci a été construit à partir des hypothèses fiscales évoquées lors du débat d'orientations budgétaires.

Pour 2021, il est proposé de reconduire les taux votés pour 2020 au titre :

- de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)
- et de la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB),
- étant rappelé que la disparition de la Taxe d'Habitation au titre des résidences principales ne donne plus lieu au vote de son taux dès 2021.

Précisons que par disparition, il faut entendre disparition comme recette fiscale de notre EPCI, car certains contribuables seront encore imposés à ce titre jusqu'en 2022. Il s'agit des 20 % de contribuables restant qui n'étaient pas concernés par la 1ère vague de disparition progressive.

Par ailleurs, si la taxe d'habitation sur les résidences secondaires demeure, son taux restera figé à son niveau actuel jusqu'en 2022, la collectivité ne retrouvant un pouvoir de taux qu'à compter de 2023.

Cette disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée par l'État. Cette compensation s'opérera dès 2021 par transfert à Bourges Plus d'une fraction de TVA nationale. Cette opération, qui se fera à l'euro près, intégrera l'allocation compensatrice de perte de TH au titre des exonérations pour personnes modestes.

Pour mémoire, pour les communes, la compensation de TH prendra la forme du transfert du taux départemental de taxe sur le foncier bâti qui viendra majorer le taux de foncier bâti communal. Un coefficient de correction sera appliqué pour atteindre la neutralité de la compensation.

Une autre réforme est à noter : celle de la CFE des établissements industriels dont les bases de taxation seront divisées par deux. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de l'allègement des impôts dits de production prévu dans le plan de relance de l'État. Cette réduction d'impôts des entreprises sera là encore compensée par l'État à travers le versement d'une allocation. Ces réformes de la TH et de la CFE, transforment une part très importante des produits fiscaux de la collectivité en compensation perçue.

Enfin, il faut rappeler qu'en 2020, Bourges Plus a accordé un dégrèvement exceptionnel de 2/3 de CFE en faveur des entreprises les plus impactées par la crise. La moitié du coût de ce dégrèvement est prise en charge par Bourges Plus, et sera prélevée sur nos produits 2021.

Ces réformes rendent plus complexes la comparaison avec l'année 2020.

Les projections pour 2021 sont les suivantes :

en €			
TAXES	BP 2020	CA 2020 (rôles généraux)	BP 2021
TAXE D'HABITATION - RESIDENCES SECONDAIRES	14 900 000	14 979 219	570 000
FRACTION DE TVA - Substitution TH RESIDENCES PRINCIP.			15 515 000
COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES	9 300 000	10 172 754	10 820 000
TAXE CFE	14 800 000	15 234 839	15 200 000
TAXE FONCIERE NON BATI	33 000	36 177	35 000
TAXE ADDITION. FONCIERE NON BATI	200 000	229 849	230 000
TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES	1 627 000	1 796 121	1 500 000
IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTREPRISES DE RESEAU	1 060 000	1 105 438	1 100 000
TAXE D'ENLEVEMENT DES O.M.	11 535 000	11 606 962	11 680 000
	53 455 000	55 161 359	56 650 000

- Projection TH : la fraction de TVA intègrera l'ancienne allocation de compensation de TH (1 110 k€ en 2020) qui était auparavant perçue au chapitre 74 « Dotations ». Ceci explique en grande partie les évolutions en sens inverses des chapitres 73 et 74 « Dotations ».
- Projection CFE : la réforme de la CFE pour les établissements industriels (base /2) donnera lieu à compensation. Le montant de cette dernière n'étant pas encore connu, le montant de CFE inscrit au chapitre 73 intègre cette compensation : elle sera ultérieurement transférée au chapitre 74. La prévision intègre également le prélèvement qui sera opéré au titre du dégrèvement exceptionnel accordé en 2020 (montant estimé : 200 000 €).
- Projection CVAE : c'est la seule qui soit à peu près certaine puisqu'elle correspond à des éléments communiqués par la DDFIP fin 2020.

f) Chapitre 74 – Dotations et Participations

En l'absence de notification des dotations par les services de l'Etat, les prévisions budgétaires 2021 pour ce chapitre s'établissent à 12 577 600 €.

- dont **9 580 000 €** pour la Dotation de Compensation (part DGF) ;
- dont **1 500 000 €** de Dotation d'Intercommunalité (part DGF) ;
- dont **719 000 €** de soutiens au tri sélectif ;
- dont **150 000 €** de participations perçues par l'IMEP, cette structure ayant été retenue pour le déploiement du projet « campus connecté » (soutien Caisse des Dépôts) ;
- dont **411 600 €** d'aides dans le cadre du plan de renouvellement urbain (financement de salaires) ;
- dont **217 000 €** d'aides diverses pressenties notamment pour l'étude touristique, la mise en place du label cit'ergie....

1.3.2. Les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement En €	Budget Principal		
	BP 2020	BP 2021	Variation BP 2021 / BP 2020
011 – Charges à caractère général	13 453 388	14 282 405.08	+6.2%
012 - Charges de personnel	15 747 200	16 470 000.00	+4,6%
014 – Atténuation de produits (AC, FNGIR)	29 733 408	29 820 896.00	+0,03%
66 – Charges financières	156 130	130 500.00	-16%
65 – Autres charges (hors subv Budg annexes)	7 478 241	7 957 829.00	+6,4%
67 – Charges exceptionnelles	172 800	549 235.00	+217%
Subventions budgets annexes (comptes 65)	1 254 820	1 003 542.00	-20%
TOTAL – Dépenses réelles de fonctionnement <u>hors dépenses imprévues</u>	67 995 987	70 214 407.08	+3,26

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **70 214 407.08 €** pour l'exercice 2021 soit une hausse de 3.2 % par rapport au BP 2020. Les principaux facteurs expliquant cette hausse sont les suivants :

- Dépenses concernant l'exercice de la compétence Collecte et Traitement des Déchets Ménagers qui ont un impact fort sur les chapitre 011 et 67 ;
- Hausse des charges de personnel pour permettre une meilleure structuration des services ;
- Effet indemnités élus sur une année complète.

a) Chapitre 011 – Charges à caractère général

Les prévisions budgétaires 2021 pour ce chapitre s'établissent à 14 282 405.08 €.

Les dépenses liées à la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers » représentent 75 % des charges imputées sur ce chapitre.

Or, pour 2021, il est anticipé une forte hausse des coûts des marchés de collecte et de traitement. Ainsi, sur la nature « contrat de prestations de services », il est proposé d'inscrire 10 432 000 € au BP 2021 (9,7 M€ au BP 2020)

b) Chapitre 012 – Charges de personnel

Les prévisions budgétaires 2021 pour ce chapitre s'établissent à 16 470 000.00 €. Le BP 2021 tient compte des éléments suivants :

- Des recrutements sont prévus dans différents services notamment au sein du secrétariat général, du service RH et Economie,
- Application des décisions à portée nationale notamment concernant :
 - le dispositif national des parcours professionnels des carrières et des rémunérations dits PPCR,
 - la mise en place de la prime de précarité pour les CDD d'une durée inférieure ou égale à 1 an.

c) Chapitre 014 – Atténuation des produits

Les prévisions budgétaires 2021 pour ce chapitre s'établissent à 29 820 896 €. Il s'agit de produits de fiscalité reversés :

- dont 23 250 511 € d'attributions de compensation versées aux communes membres ;

Cette somme n'anticipe pas la CLECT concernant la gestion des eaux pluviales urbaines qui doit évaluer d'ici le 30/09/2021 le montant des charges transférées.

- dont 5 855 385 € pour le reversement au Fonds National de Garantie des Ressources (FNGIR) ;
- dont 690 000 € pour le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) ; estimation à vérifier en juin prochain.

d) Chapitre 66 – Charges financières

Les prévisions budgétaires 2021 pour ce chapitre s'établissent à 130 500 €.

e) Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante hors subventions d'équilibre

Les prévisions budgétaires 2021 pour ce chapitre s'établissent à 7 957 829 €.

- dont 4.5 M € pour le contingent incendie ;
- dont 207 000 € de contributions au PETR Centre-Cher ;
- dont 197 400 € de contributions au SIAB3A, au syndicat du Canal du Berry et au SIVY dans le cadre de la compétence gestion des milieux aquatiques ;
- dont 520 000 € pour les subventions versées dans le cadre de la compétence enseignement supérieur (dont 300 000 € pour l'Université d'Orléans, 150 000 € pour l'INSA – CVL) ;
- dont 305 000 € correspondant à la rémunération du délégataire en charge de la gestion de l'Aéroport ;
- dont 584 809 € de subventions pour la compétence tourisme hors versement d'une participation exceptionnelle ;
- dont 128 600 € de subventions pour la mission locale ;
- dont 160 000 € de subventions pour contrainte de service public dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (hors commune de Mehun sur Yèvre dont l'aire est gérée dans le cadre d'un marché public) ;
- dont 189 000 € de subventions à des organismes intervenant dans le domaine économique ;
- dont 47 000 € de subventions de politique de la ville ;
- dont 51 800 € de subventions en matière de développement durable ;
- dont 78 000 € de charges diverses notamment la subvention au comité des œuvres sociales ;
- dont 78 000 € de frais liés à des redevances payées pour l'utilisation de logiciels informatiques ;
- dont 889 900 € d'indemnités élus
- ...

f) Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les prévisions budgétaires pour ce chapitre s'établissent à 549 235 € et comprennent :

- 270 000 € de dépenses concernant la compétence collecte et traitement des déchets, un protocole transactionnel étant actuellement en cours d'étude suite à la forte baisse des cours des matériaux,
- 70 000 € de crédits pour permettre le versement de subventions exceptionnelles :
 - Dont 17 000 € au profit d'Initiative Cher pour l'accompagnement du 2nd dispositif d'aides COVID ;
 - Dont 53 025 € à l'AD2T dans le cadre d'une communication nationale,
- 61 900 € de dépenses pour d'éventuelles annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs et secours apportés aux agents en difficultés (service social),
- Enfin, il est prévu de verser une subvention exceptionnelle au budget annexe « Parcs d'activités aménagés à partir de 2019 » de 147 310 € (montant maximum) pour couvrir l'éventuel déficit de l'opération d'aménagement Détour du Pavé. Cette subvention avait fait l'objet d'une provision pour risque à hauteur de 100 000 €.

g) Chapitre 65 – subventions aux budgets annexes

Les prévisions budgétaires 2021 pour ces dépenses s'établissent à 1 003 542 €.

	2018	2019	2020	BP 2021
Budget annexe Archéologie Préventive	369 419,33 €	166 887,33 €	351 118,67	393 787.00
Budget annexe Technopole Lahitolle	454 495,04 €	522 386,79 €	572 595,57	119 755.00
Budget annexe Activités locatives	421 795,36 €	544 920,51 €	405 881,13	490 000.00
TOTAL	1 245 709,73 €	1 234 194,63 €	1 329 595,37	1 003 542

h) Chapitre 022 – Dépenses imprévues

4 270 499.66 € sont inscrits en dépenses imprévues pour que le budget soit équilibré au niveau de la section de fonctionnement.

1.3.3. Autofinancement

L'autofinancement réel, résultant des inscriptions en dépenses et recettes réelles de fonctionnement, s'établit à 5 998 000 €.

1.4. La section d'investissement

1.4.1. Les recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

Recettes réelles d'investissement En €	Budget Principal	
	BP 2020	BP 2021
13 – Subventions	2 399 255	3 377 160.00
10 - FCTVA	600 000	932 000.00
024 – Cessions	63 000	0.00
27 – Dépôts et autres créances	690 000	1 001 871.81
16 - Nouvel Emprunt	8 913 632	7 253 552.81
165 – Dépôts et cautionnement		7 000.00
1068 Réserves		1 487 207.46
TOTAL - Recettes réelles d'investissement hors reports, revolving et excédent antérieur	12 665 887	14 058 791.08

a) Subventions d'investissement

Le montant prévisionnel des subventions est estimé à 3 377 160 €

- Dont 1 000 000 € concernant la compétence gestion des eaux pluviales urbaines finançant une dépense égale en investissement, dans l'attente du rapport de la CLECT.
- Dont 720 000 € concernant les travaux de réhabilitation de l'ENSA,
- Dont 400 000 € concernant l'opération de requalification de la ZA des Danjons,

- Dont 430 000 € concernant le plan vélo intercommunal,
- Dont 336 000 € dans le cadre du schéma directeur des systèmes d'information (refacturation à la Ville de Bourges),
- Dont 255 260 € concernant les crédits versés par l'Etat pour les aides à la pierre,
- ...

b) FCTVA

Pour les communautés d'agglomération, l'assiette des dépenses est constituée des dépenses réalisées l'année même, il n'y a pas un décalage de 2 ans comme cela est le cas pour la plupart des autres types de collectivités. Le mode de versement va évoluer en 2021 avec la mise en place de l'automatisation du calcul du FCTVA. Compte tenu des dépenses d'équipement projetées en 2021, il est prévu 932 000 € de FCTVA.

c) Dépôts et autres créances

Il s'agit du remboursement de l'avance consentie au budget annexe PA Aménagés à partir de 2019 concernant l'opération Détour du Pavé.

d) Emprunt

Pour financer le programme d'investissements, une prévision de recours à l'emprunt est inscrite à hauteur de 7 253 552.81 €.

e) Dépôt et cautionnement

Dans le cadre de la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mehun sur Yèvre, la collectivité est amenée à percevoir des dépôts de garantie lors de l'arrivée des familles. Cette somme est restituée aux usagers lors de leur départ. Une somme équivalente est donc inscrite en dépenses d'investissement.

f) Réserves

Conformément à la réglementation, 1 487 207.46 € sont inscrits au BP 2021 en réserves pour couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2020.

1.4.2. Les dépenses réelles d'investissement

Dépenses d'investissement - hors RAR	BP 2020	BP 2021
Opérations d'équipement	15 395 700,00	17 762 583,62
16 - Remboursements d'emprunts	3 200 000,00	807 000,00
TOTAL	18 595 700,00	18 569 583,62

Le tableau ci-après présente les projets d'équipement par délégation :

INVESTISSEMENT	DOB 2021	BP 2021
Développement économique et emploi, commerce, promotion du territoire	1 365 000	1 365 000,00
Mobilité et voirie	1 977 000	1 977 000,00
Déchets et économie circulaire	1 104 610	1 104 610,00
Enseignement supérieur et formation (IMEP), Recherche, transfert de technologies	2 540 243	2 540 243,00
Eaux pluviales, rivières, GEMAPI	1 170 000	1 170 000,00
Accueil Gens du Voyage	50 000	50 000,00
Logement et équilibre social et durable de l'habitat	3 275 843	3 275 843,00
Accessibilité et bâtiments communautaires	674 865	847 865,00
Démocratisation des usages numériques	910 000	910 000,00
Plan vélo intercommunal	1 225 000	1 225 000,00
Aménagement de l'espace et urbanisme intercommunal, PCAET	243 915	244 390,05
Incendie	40 000	40 000,00
Energies renouvelables, transitions agro-écologique et agro-alimentaire	15 000	15 000,00
Maîtrise de la demande d'énergie dans le bâtiment, plan de renouvellement urbain, Opération Cœur de Ville	169 100	169 100,00
Finances - solidarité communautaire	2 549 204	2 722 202,57
Autres - moyens généraux	40 000	106 330,00
TOTAL INVESTISSEMENT	17 416 110	17 762 583,62

a) Les dépenses d'équipement

Afin d'améliorer la lisibilité des actions engagées par la collectivité, toutes les dépenses d'équipement sont intégrées dans des chapitres-opérations. Une opération est constituée par un ensemble d'acquisitions d'immobilisations, de travaux et de frais d'études aboutissant à la réalisation d'un ou de plusieurs ouvrages de même nature.

Le contrôle des crédits n'est pas opéré au niveau des chapitres (20, 204, 21 ou 23) mais au niveau de l'enveloppe budgétaire globale réservée à cette opération quelle que soit l'imputation par nature des dépenses.

Chapitres opérations - hors RAR	BP 2020	BP 2021
11 - Bâtiments administratifs	1 588 957,00	1 237 195,00
12 - Aires accueil gens du voyage	49 000,00	50 000,00
15 - Voirie communautaire	100 000,00	250 000,00
16 - ZA transférées	556 000,00	1 637 000,00
18 - Développement économique	610 000,00	366 000,00
21 - Solidarité Communautaire	2 140 000,00	2 722 202,57
22 - Aides au logement	3 047 000,00	3 071 843,00
26 - Eliminations déchets	858 500,00	1 104 610,00
27 - Compétence Incendie	40 000,00	40 000,00
28 - Formation continue	42 000,00	16 000,00
29 - Enseignement supérieur	1 925 243,00	2 525 243,00
30 - Politique de la Ville	120 000,00	125 500,00
31 - Documents d'urbanisme	132 000,00	144 390,05
32 - Plan vélo intercommunal	512 000,00	1 225 000,00
34 - Projets aménagements et dev. Territoire	3 175 000,00	2 077 600,00
35 - Gestion des eaux pluviales urbaines	500 000,00	1 170 000,00
TOTAL	15 395 700,00	17 762 583,62

Les principales opérations sont détaillées ci-après :

- Opération 11 : Bâtiments administratifs

Les dépenses 2021 de ce chapitre sont principalement liées à :

- ✓ l'acquisition de matériels informatiques et de logiciels pour environ 910 k€,
- ✓ des travaux sur différents bâtiments administratifs ainsi que sur le site Axereal (travaux urgents) ainsi que des achats de mobilier et de matériels spécifiques.

- Opération 12 : Aires d'accueil gens du voyage

Des travaux sont effectués tous les ans sur les différentes aires d'accueil implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération.

- Opération 15 : Voirie Communautaire

250 000 € de crédits sont inscrits pour la réfection de voiries d'intérêt communautaire. Sont prévus les opérations suivantes :

- Rue des Lauriers sur la commune de St Germain du Puy,
- Boulevards Joffre et Industrie à Bourges.

- Opération 16 : Parcs d'activités transférés

Sur l'exercice 2021, il est prévu notamment les opérations suivantes :

- ✓ Lancement de l'opération de requalification de la zone d'activités des Danjons : 1 M€ (montant global de l'opération : 5 M€),
- ✓ Réfection de voiries sur autres zones d'activités économiques : 467 000 €,
- ✓ Etude de requalification de la zone d'activités Charité - Sancerrois : 90 000 €.

- Opération 18 : Développement Economique

Il s'agit principalement :

- ✓ Des opérations de travaux à la charge de Bourges Plus dans le cadre de la délégation de service public « gestion de l'aéroport » : 100 k€,
- ✓ Des aides à l'immobilier d'entreprises pour 250 000 €.

- Opération 21 : Solidarité communautaire

Pour 2021, il est prévu les dépenses suivantes :

- Fin du dispositif fonds de concours aux communes – 4^{ème} Génération : 1 490 729.26 €
- Mise en place du fonds « dotation intercommunale de solidarité aux communes » : 1 000 000 € avec création d'une autorisation de programme de 4 489 809 € sur la période 2021-2023.

En outre, la collectivité a prévu également de verser les fonds de concours suivants pour :

- ✓ Solde de l'aide au titre de la création de la Maison de la Culture à Bourges : 200 000 € (montant total attribué : 3,5 M€),
- ✓ le financement du projet Canal de Berry à Vélo : 31 473.31 € (montant total attribué : 235 k€).

- Opération 22 : Aides au logement

Ce chapitre comprend :

- ✓ les aides à la pierre pour un montant total de 921 k€,
- ✓ et la participation au financement des opérations patrimoniales réalisées par Bourges Habitat : 1 500 000 €. Dans le cadre du protocole conclu fin 2017, Bourges Plus s'est engagé à verser une participation totale de 5 M€ (autorisation de programme). Ce montant intègre une partie des sommes non appelées par le bailleur en 2020.

- Opération 26 : Collecte et traitement des déchets

Les dépenses prévisionnelles de l'exercice 2021 sont estimées à 1,1 M€ dont 500 000 € de travaux d'aménagement concernant la déchetterie de Saint Doulchard.

- Opération 29 : Enseignement supérieur

Il s'agit entre autres des dépenses liées :

- ✓ aux travaux de rénovation de l'ENSA qui font partie des travaux fléchés dans l'enveloppe Action Cœur de Ville : 1 800 k€ en 2021,
- ✓ au versement d'une subvention d'équipement pour la réhabilitation des bâtiments de l'IUT – 4^e phase : 250 k€ (montant global de l'engagement de Bourges Plus : 1 M€).
- ✓ au versement d'une subvention d'équipement pour l'extension de l'INSA : 375 243 € (montant global de l'engagement de Bourges Plus : 1 M€),
- ✓ 100 000 € sont également inscrits dans le cadre du démarrage de l'opération de création d'un gymnase en lien avec l'INSA (montant total de l'opération : 4.8 M€)

- Opération 31 : Documents d'urbanisme

Ce chapitre regroupe principalement les dépenses effectuées par la collectivité pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal : 129 k€.

- Opération 32 : Plan vélo intercommunal : 1 225 000 €

Ce chapitre comprend :

- ✓ Les actions projetées concernant le plan vélo
 - Etudes : 100 000 €
 - Travaux sur divers tronçons : 975 000 €
- ✓ La participation à l'étude de mise en place d'une liaison Bourges – Aubigny : 100 000 € (versement sous réserve de l'état d'avancement du dossier au Conseil Départemental, porteur de ce projet),
- ✓ Une provision de 50 000 € est inscrite pour d'éventuelles aides à l'achat de vélos à assistance électrique (dossier à l'étude).

- Opérations 34 : Projets d'aménagement et de développement du territoire

Sont notamment inscrits sur ce chapitre :

- ✓ les crédits liés aux réserves foncières : 1 500 000 €
- ✓ la participation aux études bus à haut niveau de service : 150 000 €
- ✓ les dépenses en faveur de l'habitat (OPAH, OPAH RU) : 200 k€,
- ✓ l'étude des corridors écologiques dans le cadre de l'élaboration du PLUI : 50 000 €
- ✓ les travaux urgents au niveau du site « Felix Chedin » : 50 k€

- Opérations 35 : Gestion des eaux pluviales urbaines :

- ✓ 1 000 000 € de prévisions de travaux
- ✓ 170 000 € de crédits dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'eaux pluviales (autorisation de programme créée à hauteur de 5 M€)

b) Remboursement du capital des emprunts : 807 000 €

1.5. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre sont détaillés ci-dessous :

En €	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
Fonctionnement	Dot. Amortissements immo	3 863 000,00	Neutralisation amort	900 000,00
			Amort subv d'invnt	465 000,00
	Virement en Invnt.	3 900 000,00	Reprise provisions	300 000,00
			Autres	100 000,00
	TOTAL FCT.	7 763 000,00	TOTAL FCT.	1 765 000,00
Investissement	Neutralisation amort	900 000,00	Amortissements immo	3 863 000,00
	Amort subv d'invnt	465 000,00		
	Reprise provisions	300 000,00	Virement en Invnt.	3 900 000,00
	Autres	100 000,00		
	Opérations patrimoniales	320 000,00	Opérations patrimoniales	320 000,00
	TOTAL INVT.	2 085 000,00	TOTAL INVT.	8 083 000,00
	TOTAL GENERAL	9 848 000,00	TOTAL GENERAL	9 848 000,00

Il convient de préciser que, conformément à la décision du Conseil Communautaire prise en 2015, les dotations aux provisions sont désormais des opérations d'ordre budgétaires, donc équilibrées en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, la rédaction de l'article R. 2321-1 du CGCT permet de neutraliser budgétairement les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées conformément à la délibération n° 37 du 22 avril 2016. Il est fait application de cette disposition pour les subventions versées en 2015 et suivant, ce qui représente une neutralisation de 900 000 €.

1.6. Ratios et synthèse BP 2021

Les ratios pour le BP 2021 sont présentés ci-après :

RATIOS BUDGET PRINCIPAL		BP 2021	Moyenne nationale CA 2018
1 - Dep Réelles Fonct/pop (*)	€/hab	383	365
2 - Pdts impôts directs/pop	€/hab	426	335
2bis - Idem hors reversement	€/hab	144	165
3 - Rec Réelles Fonct/pop	€/hab	406	437
4 - Dep ept brut hors subvention d'équipt/pop	€/hab	107	87
5 - encours dette/pop	€/hab	103	341
6 - DGF/pop	€/hab	105	92
7 - Dep de personnel/Dép réelles de fonct	% des DRF	40,8%	38,4%
9 - Indicateur (DRF + Rbt K) / RRF	% des RRF	96,1%	90,8%
10 - Dep eqpt/RRF	% des RRF	26,3%	19,8%
11- Dette/Rec réelles de fonct	% des RRF	25,4%	77,9%
<i>(*) hors dépenses imprévues</i>			

Il convient de noter les éléments suivants :

- Nos dépenses de fonctionnement sont proches de la moyenne nationale constatée fin 2018 ;
- Elles comportent une part plus importante de frais de personnel
- Notre richesse fiscale est comparativement plus forte mais toutefois moindre si on exclut les prélèvements de fiscalité (AC, FNGIR, FPIC)
- Nos dépenses d'investissement prévisionnelles sont plus fortes que la moyenne nationale réelle constatée en 2018 avec un en-cours de dette faible au 31/12/2020.

La synthèse du BP 2021, tous mouvements compris, se présente ainsi :

	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
FONCT.	Mvts réels	74 484 906,74	Mvts réels	72 695 700,00
	Mvts d'ordre	7 763 000,00	Mvts d'ordre	1 765 000,00
	RAR	984 310,00	Excédent antérieur	8 771 516,74
	TOTAL FCT.	83 232 216,74	TOTAL FCT.	83 232 216,74
INVT.	Mvts réels	18 569 583,62	Mvts réels	14 058 791,08
	Mvts d'ordre	2 085 000,00	Mvts d'ordre	8 083 000,00
	RAR	1 788 711,31	RAR	1 000 000,00
	Déficit antérieur	698 496,15		
	TOTAL INVT.	23 141 791,08	TOTAL INVT.	23 141 791,08

2. Les autres budgets à caractère administratif

2.1. Le budget Archéologie Préventive

Le budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Archéologie Préventive » est équilibré en dépenses et en recettes de fonctionnement à **820 270 €**.

2.1.1. Reprise des résultats antérieurs

Au 31/12/2020, le résultat de la section de fonctionnement était nul.

Ce budget ne comportant aucune écriture au niveau de la section d'investissement, il n'y a donc aucun élément à reprendre lors du vote du budget primitif 2021.

2.1.2. Les recettes de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
70 - Produits des services	700 100.00	309 300.00	179 683.00
74 – Subventions et Participations	185 900.00	225 600.00	246 800.00
75 - Autres produits divers de gestion courante	235 000.00	301 700.00	393 787.00
Total recettes réelles de fonctionnement	1 121 000.00	836 600.00	820 270.00
	Variation BP 2021/BP 2020		- 27%

Les recettes du service archéologie pour la section de fonctionnement sont évaluées à **820 270 €**. Elles sont composées principalement comme suit :

- Chapitre 70 – Produits des services : 179 683 €

Les recettes de fouilles sont estimées pour l'année 2021 à 179 683 €, en baisse de 74 % par rapport au budget primitif de 2020. En effet, aucune prescription de fouille de la DRAC n'a été émise sur le territoire d'intervention du service (40km autour de Bourges)

Les travaux de post-fouilles, des opérations conduites sur le terrain en 2020, constituent les principales recettes inscrites au budget primitif 2021. Elles sont réparties comme suit :

- 65 000 € pour les prestations liées aux travaux de post-fouilles concernant l'opération de la rocade nord-ouest, sur la commune de Saint-Doulchard,
- 38 000 € pour les prestations liées aux travaux de post-fouilles du site du « détour du Pavé » à Saint Doulchard,
- 25 000 € pour les recettes liées à des sauvetages urgents

Les autres recettes inscrites concernent la vente de livres présentant les résultats de fouilles majeures conduites par le service d'archéologie.

- Chapitre 74 – Subventions et participations : 246 800 €

- Subvention liée aux diagnostics archéologiques : 197 800€

L'État verse chaque année une subvention en compensation des travaux engagés par la collectivité pour les opérations de diagnostic archéologique. Cette somme est versée selon les modalités suivantes :

- ▣ période de référence retenue pour le calcul de la subvention 2021 : entre le 1^{er} juin 2019 et le 31 mai 2020.
- ▣ mode de calcul de cette subvention : coût forfaitaire par m² de fouille

- Autres subventions et participations : 49 000 €

Des subventions sont espérées de la part de la Direction Régionale de l'Action Culturelle pour l'opération de mise aux normes des anciennes collections (projet soutenu depuis plusieurs années). La troisième campagne de chantier des collections menée en 2021 portera sur une année de travail (au lieu de 6 mois en 2020).

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Il est prévu que le Budget Principal verse une subvention au budget annexe de l'Archéologie Préventive afin d'équilibrer ce dernier en fonctionnement. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la subvention d'équilibre depuis 2018.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP 2021
Subvention d'équilibre versée par le budget principal	369 419.33	156 887.33	351 118.67	393 787.00
Variation BP 2021/BP 2020				+ 12%

2.1.3. Les dépenses de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	430 220.00	220 820.00	299 065.00
<i>Dont Activités de Fouilles</i>	214 000.00	74 500.00	53 440.00
<i>Dont Activités de Diagnostics</i>	120 500.00	51 050.00	142 150.00
<i>Dont Fonctionnement du service</i>	95 720.00	95 270.00	103 475.00
012 - Charges de personnel	687 280.00	598 280.00	517 000.00
65 - Autres charges de gestion courante	3 500.00	3 500.00	4 205.00
67- Charges exceptionnelles	0.00	14 000.00	0.00
Total dépenses réelles fonctionnement	1 121 000.00	836 600.00	820 270.00

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget primitif s'élèvent à 820 270.00 € et se composent comme suit :

- Dépenses affectées aux fouilles :

Les dépenses affectées au secteur fouilles sont en forte baisse par rapport au BP 2020 sachant qu'aucune nouvelle opération n'est prescrite à ce jour par le Préfet de Région sur le territoire d'intervention du service d'archéologie préventive.

- Dépenses affectées aux opérations de diagnostic archéologique

La hausse des dépenses à caractère général affectées à ce poste s'explique par :

- une légère augmentation du nombre de diagnostics à réaliser,
- des exigences accrues du Service Régional de l'Archéologie en matière d'études à lancer dans le cadre des diagnostics et l'obligation de procéder au rebouchage des tranchées,
- ainsi que la prévision d'un nombre de diagnostics positifs en hausse, ce qui laisse présager davantage de prestations à engager auprès de prestataires extérieurs.

- Autres dépenses

Les autres charges pour le fonctionnement du service archéologie sont les dépenses liées au personnel permanent, ainsi que les frais de structure (notamment frais liés au bâtiment). Compte tenu du fait qu'un agent du service est en congé longue maladie, il est nécessaire de le remplacer par un agent contractuel présent sur l'année civile.

2.1.4. Synthèse BP 2021

La synthèse du BP 2021, tous mouvements compris, se présente ainsi :

	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
FONCT.	Mvts réels	820 270.00	Mvts réels	820 270.00
	Mvts d'ordre	0.00	Mvts d'ordre	0.00
	TOTAL FCT.	820 270.00	TOTAL FCT.	820 270.00
INVT.	Mvts réels	0.00	Mvts réels	0.00
	Mvts d'ordre	0.00	Mvts d'ordre	0.00
	TOTAL INVT.	0.00	TOTAL INVT.	0.00

2.2. Le budget Technopole Lahitolle

Depuis le 1^{er} juillet 2016, ce budget retrace uniquement les dépenses liées à l'aménagement de la zone Lahitolle ainsi que les dépenses d'entretien et d'animation du site ; les opérations concernant l'hôtel d'entreprises et le centre d'affaires ont été transférées sur le nouveau budget annexe Activités Locatives assujetties à la TVA

Le budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Technopole Lahitolle » est équilibré en dépenses et en recettes à 119 755 € en section de fonctionnement et 2 778 190,49 € en section d'investissement. Il est détaillé comme suit :

2.2.1. Reprise des résultats antérieurs

Le budget primitif 2021 est présenté après vote des comptes administratifs 2020. Par conséquent, le projet de budget primitif 2021 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- solde des restes à réaliser d'investissement : 130 840,10 € (dépenses : 17 659,90 € ; recettes : 148 500 €)
- déficit d'investissement constaté au 31/12/2020 : - 429 530,59 €,
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2020 de 298 690,49 € étant inscrit en totalité en réserves de la section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2020.

Ainsi, au 31/12/2020, après intégration des restes à réaliser le fonds de roulement de ce budget est nul.

2.2.2. La section de fonctionnement

Au niveau de la section de fonctionnement, il n'y a eu aucune modification importante par rapport aux éléments vus lors du débat d'orientations budgétaires du 11 février 2021.

a) Les recettes réelles de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
75 – Autres produits de gestion courante	406 000,00	406 000,00	119 755,00
Total recettes réelles de fonctionnement	406 000,00	406 000,00	119 755,00

La seule recette prévue correspond à la subvention du Budget Principal versée au budget annexe Technopole Lahitolle pour équilibrer la section de fonctionnement. Cette année, il est prévu que les dépenses de la section d'investissement (dépenses d'équipement et remboursement de la dette) soient en partie couvertes par les recettes provenant de la cession d'un terrain.

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	91 950,00	91 945,00	91 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	5,00	5 505,00
66 – Charges financières	27 050,00	27 050,00	20 950,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	119 000,00	119 000,00	117 455,00

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à **117 455 €** pour l'année 2021. Elles sont composées comme suit:

- **91 000 €** de charges à caractère général (chapitre 011)
 - o 82 000 € pour l'entretien des espaces verts et le nettoyage du quartier Lahitolle,
 - o 2 000 € de frais divers en lien avec la commercialisation des parcelles disponibles,
 - o 7 000 € pour le paiement des taxes foncières.
- **5 505 €** de charges de gestion courante (chapitre 65), le comptable de la DDFIP ayant demandé d'inscrire des crédits pour l'admission en non-valeur de créances.
- **20 950 €** de charges financières (chapitre 66)

2.2.3. Autofinancement et mouvement d'ordre en fonctionnement

L'autofinancement, correspondant au solde des mouvements réels de la section de fonctionnement, est donc égal à 2 300 € pour le BP 2021 (dotations aux amortissements).

Il est en forte baisse par rapport au BP 2020, la prévision de cession permettant d'éviter la mise en œuvre d'un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir les dépenses de remboursement de la dette. En effet, conformément à la réglementation, la collectivité doit respecter la règle de l'équilibre réel qui impose que le remboursement du capital de la dette soit couvert par les ressources propres de la section d'investissement.

Autofinancement BP 2020	Autofinancement BP 2021
287 000 €	2 300 €

2.2.4. La section d'investissement

Au niveau de la section d'investissement, le montant des investissements a été actualisé par rapport aux éléments vus lors du DOB :

- ✚ pour tenir compte de l'avancement des travaux de la tranche 2, le montant global de l'autorisation de programme restant inchangé,
- ✚ et pour intégrer des travaux supplémentaires pour l'enherbement de terrains en attente d'aménagement.

a) Les dépenses réelles d'investissement

En €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
20/21/23 - dépenses équipement	1 905 000,00	1 508 000,00	1 744 000,00
16- Remboursements Emprunts	287 000,00	287 000,00	287 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	2 192 000,00	1 795 000,00	2 031 000,00
RAR constatés fin 2020 (travaux)			17 659,90
Déficit antérieur reporté		365 057,91	429 530,59

Les dépenses réelles de la section d'investissement sont évaluées à **2 031 000 €** pour l'exercice 2021. Elles se décomposent comme suit :

- Travaux dans le cadre de la 2^{ème} tranche d'aménagement du quartier Lahitolle : 1 207 000 €

Cette opération gérée dans le cadre d'une autorisation de programme a pour objet la réalisation de voiries secondaires permettant une liaison entre la rue Maurice Roy et la rue Emile Hilaire Amagat, ainsi qu'une liaison piétonne entre la place Gribeauval et la rue de la Salle d'armes,

- Dépenses d'équipement dans le cadre de la 3^{ème} tranche de travaux Lahitolle : 400 000 €

Cette opération gérée également dans le cadre d'une autorisation de programme a pour objet la dépollution et la réalisation de travaux à l'ouest de la rue Maurice Roy et au sud du centre d'affaires en incluant le bâtiment 696.

- Autres dépenses d'équipement : 137 000 €,

Il s'agit principalement de dépenses concernant la réalisation de travaux urgents de conservation sur certains bâtiments ainsi que la réalisation d'un engazonnement au niveau des ilots destinés à terme à l'enseignement supérieur.

- Dépenses liées à la dette : 287 000 €

b) Les recettes réelles d'investissement

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
13 – Subventions d'investissement	0,00	1 290 000,00	390 100,00
16 - Emprunts	1 798 000,00	31 000,00	1 278 600,00
024 - Cessions	107 000,00	184 000,00	360 000,00
1068 - Couverture besoin financement	0,00	368 057,91	298 690,49
Total recettes réelles d'investissement	1 905 000,00	1 873 057,91	2 327 390,49
RAR constatés fin 2020 (subvention)			148 500,00

Les recettes réelles de la section d'investissement sont évaluées à **2 327 390,49 €** pour l'exercice 2021. Elles sont détaillées ci-après :

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 298 690,49 €

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement constaté au 31 décembre 2020.

- Subventions : 390 100 €

Dans le cadre de la réalisation des aménagements de la 2^{ème} tranche de travaux, la collectivité bénéficie d'une subvention DSIL. La somme inscrite au BP 2021 correspond au solde de l'aide accordée.

La collectivité a déposé un dossier dans le cadre des appels à projets « fonds friches » au titre de la tranche 3. A ce stade, il n'a pas été inscrit de subvention au titre de la tranche 3, en attente de la suite donnée.

- Cessions : 360 000 €

Il est prévu la cession d'une parcelle de 5 552 m2 au cours de l'année 2021 à la société EXIA Production (délibération 1 prise par le bureau communautaire le 14/01/2021)

- Emprunts : 1 278 600 €

Compte tenu des éléments qui précèdent, il est proposé de recourir à un nouvel emprunt pour financer le solde des dépenses d'équipements prévues en 2021.

2.2.5. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	2 300,00	Opérations patrimoniales	300 000,00
	Sous total	2 300,00	Sous total	300 000,00
RECETTES			Opérations patrimoniales	300 000,00
			Amortissement des biens	2 300,00
	Sous total	0,00	Sous total	302 300,00

2.2.6. Synthèse BP 2021

Le budget primitif Technopole Lahitolle s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
Fonctionnement	Dépenses réelles	117 455,00	Recettes réelles	119 755,00
	Dépenses d'ordre	2 300,00	Recettes d'ordre	
	TOTAL FCT	119 755,00	TOTAL FCT	119 755,00
Investissement	Dépenses réelles	2 031 000,00	Recettes réelles	2 327 390,49
	Dépenses d'ordre	300 000,00	Recettes d'ordre	302 300,00
	RAR	17 659,90	RAR	148 500,00
	Déficit antérieur	429 530,59		
	TOTAL INVT.	2 778 190,49	TOTAL INVT.	2 778 190,49

2.3. Le budget Activités Locatives assujetties à la TVA

Le budget annexe « Activités Locatives » regroupe toutes les activités locatives de la Communauté d'Agglomération soumises à TVA situées dans les quartiers Chancellerie, Comitec, Esprit I, Pôle capteur et Lahitolle.



Le budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Activités locatives » est équilibré en dépenses et en recettes à **1 374 000 €** en section de fonctionnement et à **927 808,83 €** en section d'investissement.

Le projet de BP 2021 est conforme aux orientations budgétaires présentées en Conseil Communautaire le 11 février 2021.

2.3.1. Reprise des résultats antérieurs

Le Budget Primitif 2021 est présenté après vote des comptes administratifs 2020. Par conséquent, le projet de budget primitif 2021 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- restes à réaliser d'investissement : 26 958,21 € dont dépenses : 19 041,79 € ; dont recettes : 46 000 € ;
- déficit d'investissement constaté au 31/12/2020 : - 184 292,04 €,
- restes à réaliser en dépenses de fonctionnement : 20 000 €
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2020 étant affecté en partie (157 333,83 €) en réserves de la section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2020, le reste (20 000 €) étant inscrit en report à nouveau pour le financement des restes à réaliser en dépenses de fonctionnement.

Ainsi, au 31/12/2020, après intégration des restes à réaliser le fonds de roulement de ce budget est nul.

2.3.2. La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
75 – Autres produits de gestion courante	453 180,00	482 180,00	589 000,00
75 – Subvention du budget principal	613 820,00	675 520,00	490 000,00
77- Produits exceptionnels	0	24 000,00	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	1 067 000,00	1 181 700,00	1 079 000,00
Excédent antérieur			20 000,00

Hors excédent antérieur, les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **1 079 000 €** et comprennent :

- des recettes locatives pour un total de 589 000 € (BP 2020 : 453 180 € soit une hausse de 28%) réparties comme suit :
 - Loyers des immeubles : 432 700 €,
 - Charges locatives supportées par Bourges Plus et refacturées aux locataires : 156 300 €.

Compte tenu des baux en cours et de l'arrivée prochaine de nouveaux locataires notamment dans l'immeuble de bureaux situé à la Chancellerie (dont la mission locale), le montant des recettes prévues est en sensible hausse par rapport au BP 2020.

- La subvention d'équilibre versée par le Budget Principal :

Cette recette provenant du budget principal permet d'équilibrer la section de fonctionnement et de financer une partie des dépenses de la section d'investissement via un virement à la section d'investissement. En effet, le remboursement du capital des emprunts doit être couvert par des ressources propres de la section d'investissement (respect de la règle de l'équilibre réel).

La hausse des produits locatifs espérée en 2021 permet de réduire sensiblement le montant de la subvention d'équilibre par rapport au BP 2020.

b) Les dépenses réelles

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	609 195,00	654 795,00	660 666,00
65 - Autres charges de gestion courante	13 024,53	32 224,53	1 000,00
66 – Charges financières	66 060,47	66 060,47	56 620,00
67 – Charges exceptionnelles	10 000,00	53 000,00	10 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	698 280,00	806 080,00	728 286,00
RAR constatés fin 2020			20 000,00

En 2021, les dépenses de fonctionnement sont estimées à **728 286 €** hors RAR. Elles sont constituées comme suit :

- dépenses d'exploitation des différents bâtiments : 660 666 €,
 - dont taxes foncières : 171 000 €
 - dont frais de gardiennage : 89 000 €
 - dont marché de prestations de services d'accompagnement des entreprises : 130 000 €
- charges financières : 56 620 €,
- autres charges de gestion courante : 1 000 € correspondant à une inscription pour d'éventuelles créances admises en non-valeur,
- charges exceptionnelles pour 10 000 € correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs.

2.3.3. Autofinancement et mouvement d'ordre en fonctionnement

L'autofinancement, correspondant au solde des mouvements réels de la section de fonctionnement, est donc égal à **350 714 €** pour le BP 2021. Il est composé de **453 000 €** de dotation aux amortissements et de **172 714 €** de virement à la section d'investissement, minoré par la dotation aux amortissements au titre des subventions prévue à hauteur de **275 000 €**.

Autofinancement BP 2020	Autofinancement BP 2021
368 720 €	350 714 €

2.3.4. La section d'investissement

a) Les recettes réelles

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
13 – Subventions d'investissement	7 780,00	72 780,00	8 200,00
16 - Emprunt nouveau			71 461,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 000,00	12 000,00	19 100,00
1068 - Couverture besoin financement		151 074,55	157 333,83
Total recettes réelles d'investissement	639 720,00	797 894,55	256 094,83
RAR constatés fin 2020			46 000,00

Hors restes à réaliser, les recettes réelles de la section d'investissement sont évaluées à **256 094,83 €** pour l'exercice 2021. Elles comprennent :

- 157 333,83 € d'excédents de fonctionnement capitalisés. Il s'agit d'une partie de l'excédent de fonctionnement comptabilisé au 31/12/2020 affecté en investissement pour la couverture du besoin de financement constaté fin 2020,
- 8 200 € de participations versées par des locataires ayant demandé des travaux d'aménagement spécifiques lors de la signature des baux,
- 19 100 € de dépôts de garantie versés par de nouveaux locataires (somme équivalente inscrite en dépenses d'investissement),
- 71 461 € d'emprunts nouveaux pour financer une partie des dépenses d'équipement projetées en 2021.

b) Les dépenses réelles

En €	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
20/21/23 - Dépenses équipement	72 500,00	165 377,68	125 375,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	309 000,00	316 000,00	324 100,00
Total dépenses réelles d'investissement	381 500,00	481 377,68	449 475,00
RAR constatés fin 2020 (travaux)			19 041,79
Déficit antérieur reporté		130 096,87	184 292,04

Les dépenses de la section d'investissement s'établissent à **449 475 €** et se décomposent comme suit :

- remboursement du capital de la dette, à hauteur de 305 000 €,
- reversement des dépôts de garantie lors de la fin des locations : 19 100 €,
- et des dépenses d'équipement pour 125 375 € :

- dont 107 900 € pour le bâtiment situé à la Chancellerie (notamment des travaux d'amélioration de l'accessibilité),
- dont 16 855 € pour le centre d'affaires,
- dont 620 € pour l'hôtel d'entreprises.

2.3.5. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	453 000,00	Amortissement des subv.	275 000,00
	Virement à la section d'invnt	172 714,00		
	Sous total	625 714,00	Sous total	275 000,00
RECETTES	Amortissement des subv.	275 000,00	Amortissement des biens	453 000,00
			Virement de la section de fcmt	172 714,00
	Sous total	275 000,00	Sous total	625 714,00

2.3.6. Synthèse BP 2021

Le budget primitif du budget annexe Activités locatives s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
Fonctionnement	Dépenses réelles	728 286,00	Recettes réelles	1 079 000,00
	Dépenses d'ordre	625 714,00	Recettes d'ordre	275 000,00
	RAR	20 000,00	Excédent antérieur	20 000,00
	TOTAL FCT	1 374 000,00	TOTAL FCT	1 374 000,00
Investissement	Dépenses réelles	449 475,00	Recettes réelles	256 094,83
	Dépenses d'ordre	275 000,00	Recettes d'ordre	625 714,00
	RAR	19 041,79	RAR	46 000,00
	Déficit antérieur	184 292,04		
	TOTAL INVT.	927 808,83	TOTAL INVT.	927 808,83

3. Les budgets des parcs d'activités en cours d'aménagement

Sont regroupés sous cette thématique :

- Le Parc d'activités du Moutet,
- et les parcs d'activités aménagés à partir de 2019 qui seront désormais regroupés dans un seul budget annexe, le suivi financier étant individualisé par opération comme la réglementation l'impose.

Les parcs d'activités gérés par Bourges Plus sont des espaces aménagés par la collectivité, en vue d'être vendus à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques. Ces sites d'accueil ont pour objectif de renforcer et de structurer le tissu économique local grâce à une offre foncière et immobilière adaptée. Cette offre foncière est complétée par des équipements en voirie ainsi que divers aménagements (aire de stationnement, signalétique, espaces verts...).

Pour mémoire, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de création de 2 zones d'aménagement concerté aux abords de l'échangeur autoroutier sur 2 sites en décembre 2007 :

- la zone de l'échangeur renommée ensuite Voie Romaine entre la rocade et la RN 151,
- la zone du Moutet au sud de la RN 151.

Fin 2020, le Conseil Communautaire a approuvé la dissolution du budget annexe « Parc d'activités de la Voie Romaine », l'ensemble des travaux d'aménagement étant terminés et l'ensemble des parcelles cessibles ayant été vendues. L'excédent de fonctionnement constaté a été transféré par le comptable de la DDFIP sur le budget principal de la collectivité.

3.1. Le budget Parc d'activités du Moutet

S'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

En 2014, la Communauté d'Agglomération a décidé de créer, près de l'entrée de l'autoroute A 71 au sud de la RN 151 une nouvelle zone d'activités. Son périmètre s'étend sur 44 hectares et fait l'objet de différentes phases de travaux avec notamment la création d'infrastructures.



Le budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Parc d'activités du Moutet » est équilibré en dépenses et en recettes à 3 967 452,49 € en section de fonctionnement et 2 397 452,49 € en section d'investissement. Le projet de BP 2021 est conforme aux orientations budgétaires présentées en conseil communautaire le 11 février 2021. Il est détaillé comme suit :

3.1.1. Reprise des résultats antérieurs

Le budget primitif 2021 est présenté après vote des comptes administratifs 2020. Par conséquent, le projet de budget primitif 2021 proposé intègre les résultats antérieurs suivants :

- déficit d'investissement constaté au 31/12/2020 : - 827 452,49 €,
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2020 : 1 148 824,48 € affecté en totalité en report à nouveau, conformément au principe de l'équilibre budgétaire des budgets annexes de zones d'activités qui s'apprécie en prenant en considération les spécificités de la comptabilité de stocks.

Au 31/12/2020, le bilan comptable de cette opération d'aménagement est le suivant :

Dépenses	Aménagements réalisés	9 309 081 €
	Avances remboursées au budget ppal	1 090 338 €
	Dépenses réalisées	10 399 419 €
Recettes	Cessions	5 334 905 €
	Subventions	1 180 441 €
	Participation du budget principal	1 022 964 €
	Avances du budget principal	3 173 474 €
	Recettes perçues	10 711 784 €
	Solde au 31/12/2020	312 365 €

Dans l'attente la fin de la commercialisation, ce budget annexe doit encore rembourser au budget principal le reste de l'avance consentie par ce dernier : 2 083 137 €. En parallèle, par mesure de prudence, une provision à hauteur de 951 036 € a été constituée sur le budget principal pour pallier un éventuel déficit de cette opération d'aménagement.

3.1.2. La section de fonctionnement

a) Les recettes de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
70 - Ventes de produits	3 100 000,00	411 000,00	1 248 628,01
74 - Subventions	0,00	83 000,00	
Total recettes réelles de fonctionnement	3 100 000,00	494 000,00	1 248 628,01
Excédent antérieur		938 793,46	1 148 824,48

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **1 248 628,01 €** pour l'exercice 2021 et comprennent uniquement des prévisions de cessions.

b) Les dépenses de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	3100 000,00	1 432 793,46	1 569 995,00
65 - Autres charges de gestion courante			5,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 100 000,00	1 432 793,46	

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à **1 570 000,00€** et sont constituées par :

- des dépenses pour l'aménagement du Parc d'Activités : 1 499 000 € principalement pour les travaux de création du nouveau giratoire sur la route Bourges – St Florent sur Cher.
- des frais d'électricité : 1 000 €
- des frais de taxe foncière : 69 995 €
- et 5 € de charges diverses.

3.1.3. La section d'investissement

Pour 2021, considérant que l'ensemble des dépenses devraient à terme être couvertes par des recettes de cessions, il n'est pas prévu de recettes ni de dépenses en mouvements réels en section d'investissement mis à part la reprise du déficit antérieur d'investissement à hauteur de 827 452,49 €.

3.1.4. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (écriture de stocks et virement entre sections) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Écritures de stocks	1 570 000,00	Écritures de stocks	1 570 000,00
	<i>Virement entre sections</i>	827 452,49		
	Sous total	2 397 452,49	Sous total	1 570 000,00
RECETTES	Écritures de stocks	1 570 000,00	Écritures de stocks	1 570 000,00
			<i>Virement entre sections</i>	827 452,49
	Sous total	1 570 000,00	Sous total	2 397 452,49
TOTAL	3 967 452,49	TOTAL	3 967 452,49	

3.1.5. Synthèse BP 2021

Le budget primitif 2021 Parc d'activités du Moutet s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
Fonctionnement	Dépenses réelles	1 570 000,00	Recettes réelles	1 248 628,01
	Dépenses d'ordre	2 397 452,49	Recettes d'ordre	1 570 000,00
			Excédent antérieur	1 148 824,48
	TOTAL FCT	3 967 452,49	TOTAL FCT	3 967 452,49
Investissement	Dépenses réelles	0,00	Recettes réelles	0,00
	Dépenses d'ordre	1 570 000,00	Recettes d'ordre	2 397 452,49
	Déficit antérieur	827 452,49		
	TOTAL INVT.	2 397 452,49	TOTAL INVT.	2 397 452,49

3.2. Le budget Parc d'activités aménagés à partir de 2019

Tout comme le budget annexe « Parc d'activités du Moutet », s'agissant d'un budget de zones d'activités économiques, les dépenses d'aménagement sont intégralement imputées en fonctionnement puis transférées en investissement par opérations d'ordre budgétaires.

Afin de limiter le nombre de budgets annexes, la collectivité a décidé en 2019 de créer ce nouveau budget annexe pour retracer l'ensemble des opérations d'aménagement de nouveaux parcs d'activités. Pour l'instant, ce budget ne comporte que les dépenses liées à l'opération d'aménagement de la zone d'activités Détour du Pavé située à Saint Doulchard. Conformément à la réglementation, lorsque ce budget comprendra plusieurs opérations d'aménagement, chacune fera l'objet d'un suivi individualisé.

L'aménagement porte sur une superficie de 48 954 m², ce qui a permis la création d'une seule parcelle, parcelle cédée au cours de l'année 2020. Néanmoins, il reste encore certains travaux d'aménagement à finaliser d'où la poursuite de ce budget sur l'année 2021.

Le budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Parc d'activités aménagés à partir de 2019 » est équilibré en dépenses et en recettes à 2 119 603,96 € en section de fonctionnement et 2 069 603,96 € en section d'investissement.

Le projet de BP 2021 est conforme aux grandes orientations budgétaires présentées en conseil communautaire le 11 février 2021. Il est détaillé comme suit :

3.2.1. Reprise des résultats

Le budget primitif 2021 est présenté après vote des comptes administratifs 2020. Par conséquent, il intègre les résultats antérieurs suivants:

- solde d'investissement constaté au 31/12/2020 : 0,00 €,
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2020 : 904 563,50 € affecté en totalité en report à nouveau.

3.2.2. La section de fonctionnement

a) Les dépenses de fonctionnement

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère général	210 000,00	210 000,00	49 900,00
65 - Autres charges de gestion courante			100,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	210 000,00	210 000,00	50 000,00

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **50 000 €**. Il s'agit principalement de crédits inscrits pour permettre la réalisation des derniers travaux de voirie et pallier d'éventuels aléas.

b) Les recettes de fonctionnement

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
70 – Ventes de produits	900 000,00	900 000,00	0,00
77 - Produits exceptionnels			147 307,31
Total recettes réelles de fonctionnement	900 000,00	900 000,00	147 307,31
Excédent antérieur		0,00	904 563,50

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **147 307,31 €** pour l'exercice 2021.

Cet aménagement étant quasiment terminé, il est proposé d'inscrire une subvention exceptionnelle du budget principal.

3.2.3. La section d'investissement

Pour 2021, considérant que tous les terrains ont été vendus en 2020 et qu'il ne reste que des travaux de voirie à réaliser, il est prévu de procéder au remboursement de l'avance consentie par le budget principal lors de la création de ce budget annexe.

Ainsi, les dépenses réelles d'investissement sont estimées à **1 001 870,81€**.

3.2.4. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (écriture de stocks) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Écritures de stocks	2 069 603,96	Écritures de stocks	1 067 733,15
	Sous total	2 069 603,96	Sous total	1 067 733,15
RECETTES	Écritures de stocks	1 067 733,15	Écritures de stocks	2 069 603,96
	Sous total	1 067 733,15	Sous total	2 069 603,96
TOTAL	3 137 337,11	TOTAL	3 137 337,11	

3.2.5. Synthèse BP 2021

Le budget primitif 2021 Parc d'activités aménagés à partir de 2019 s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
Fonctionnement	Dépenses réelles	50 000,00	Recettes réelles	147 307,31
	Dépenses d'ordre	2 069 603,96	Recettes d'ordre	1 067 733,15
			Excédent antérieur	904 563,50
	TOTAL FCT	2 119 603,96	TOTAL FCT	2 119 603,96
Investissement	Dépenses réelles	1 001 870,81	Recettes réelles	0,00
	Dépenses d'ordre	1 067 733,15	Recettes d'ordre	2 069 603,96
	TOTAL INVT.	2 069 603,96	TOTAL INVT.	2 069 603,96

4. Les budgets à caractère industriels et commerciaux

La collectivité exerce les compétences Eau et Assainissement. Conformément au code général des collectivités territoriales, la Communauté d'Agglomération a constitué des budgets annexes pour la gestion de ces services publics industriels et commerciaux. Ces budgets annexes sont votés en équilibre et doivent être financés par les recettes liées à l'exploitation de leurs activités, le budget principal ne pouvant pas leur verser de subventions.

4.1. Le budget Eau

Le budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Eau » est équilibré en dépenses et en recettes à **15 887 562,85 €** en section de fonctionnement et à **9 498 878,13 €** en section d'investissement.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du Conseil Communautaire du 11 février 2021 avait anticipé les estimations des grandes masses budgétaires de ce budget primitif. Par rapport au DOB, le montant des dépenses d'équipement a été modifié à la hausse à hauteur de 200 000 € pour intégrer la réalisation de nouveaux travaux pour le tubage du forage Saint Ursin.

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du budget primitif pour 2021 exprimés en mouvements réels :

Mvts réels seuls En M€	Budget Eau		
	BP 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020
Recettes de fonctionnement	11,51	11,46	-0,4%
Dépenses de fonctionnement (<u>hors dépenses imprévues</u>)	7,00	7,35	+5%
EPARGNE BRUTE (a)	4,51	4,11	-9%
Résultat 2020 (b)		4,13	
AUTOFINANCEMENT GLOBAL – A (a+b)	4,51	8,24	
Recettes d'investissement (hors dette)	0,05	0,09	
Dépenses d'investissement (hors dette)	4,08	7,51	+84 %
Remboursement d'emprunt (hors refinancement de dette)	0,48	0,42	-13%
Recette d'emprunt (hors refinancement de dette)	0,00	0,00	
Besoin de financement - B	4,51	7,84	
SOLDE (A-B)	0,00	+ 0,40	Inscrits en dépenses imprévues

4.1.1. Reprise des résultats

Le budget primitif 2021 est présenté après vote des comptes administratifs 2020. Par conséquent, le projet de budget primitif 2021 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- solde des restes à réaliser d'investissement : - 1 062 478,13 €
- excédent d'investissement constaté au 31/12/2020 : 454 551,52 €,
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2020 étant affecté en partie (607 926,61 €) en réserves de la section d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le besoin de financement constaté au 31/12/2020, le reste (4 123 118,85 €) étant inscrit en report à nouveau

Ainsi, au 31/12/2020, après intégration des restes à réaliser **le fonds de roulement de ce budget est de 4 123 118,85 €.**

4.1.2. La section de fonctionnement

La collectivité assure le service de distribution d'eau en régie pour l'ensemble des communes membres, hormis la commune de Mehun-sur-Yèvre. En effet, sur cette commune, un prestataire privé (Veolia) assure l'activité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

a) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 se répartissent ainsi :

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
En €	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
70 – Ventes de produits	11 378 900,00	11 456 400,00	11 346 204,00
74- Subventions d'exploitation	24 000,00	24 000,00	27 000,00
75 – Autres produits de gestion courante	106 600,00	106 600,00	91 240,00
Total recettes réelles de fonctionnement	11 509 500,00	11 587 000,00	11 464 444,00
Excédent antérieur		2 088 670,99	4 123 118,85

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- Produits des services :

Ce poste est principalement constitué :

- du produit des ventes d'eau : (pas d'évolution tarifaire entre 2020 et 2021),
- des locations de compteurs,
- de la redevance pollution domestique perçue par la collectivité et reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- des recettes perçues dans le cadre de travaux réalisés par Bourges Plus refacturés à des tiers.

- Subventions d'exploitation :

Il est inscrit une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre du suivi agronomique du captage du Porche.

- Produits de gestion courante :

Ils sont estimés à 91 k€ pour 2021 et sont composés principalement par les redevances versées par les opérateurs téléphoniques ayant une antenne sur des bâtiments exploités par Bourges Plus.

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 se répartissent ainsi par chapitre :

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
011- Charges à caractère général	2 176 595,00	2 217 095,00	2 158 120,00
012- Charges de personnel	3 033 000,00	3 198 000,00	3 116 000,00
014- Atténuations de produits	1 310 000,00	1 350 000,00	1 310 000,00
65- Autres charges de gestion courante	124 100,00	140 100,00	166 250,00
66 – Charges financières	104 700,00	574 700,00	74 300,00
67 – Charges exceptionnelles	255 105,00	875 947,96	520 992,85
022 – Dépenses imprévues		525 000,00	400 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	7 003 500,00	8 880 842,96	7 745 662,85

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- Charges à caractère général :

Ce poste s'établit à 2 158 120 €. Les dépenses les plus importantes sont :

- Achat d'eau : 279 k€ ;

La collectivité gère directement plusieurs captages mais compte tenu de la configuration des réseaux et de l'histoire de leur création, une partie des communes sont desservies par de l'eau achetée auprès d'autres collectivités : le SMIRNE, le SMAERC, le SMEAL et le SMERSE.

- Fluides (eau, électricité, gaz) : 293 k€,
- Entretien et réparations sur biens mobiliers et immobiliers : 222 k€,
- Fournitures de petits équipements : 232 k€,
- Locations mobilières et immobilières : 64 k€,
- Redevances versées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans le cadre des prélèvements d'eau : 265 k€,
- Taxes foncières : 60k €
- Frais de télécommunication pour la gestion et le suivi des ouvrages du service : 56 k€
- Suivi agronomique du captage du porche : 86 k€

- Charges de personnel :

Ce chapitre s'élève à 3 116 k€ et regroupe les dépenses :

- liées aux agents directement affectés au service,
- ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence eau.

- Atténuations de produits :

La collectivité facture pour le compte de l'Agence de l'Eau les redevances pollution. Les sommes réellement perçues par la collectivité sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

- Autres charges courantes :

Il s'agit principalement :

- des dépenses liées aux admissions en non valeurs et créances éteintes : 85 k€.

Chaque année, le comptable de la DDFIP de Bourges présente des états de perte sur créances irrécouvrables. Il s'agit de créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement malgré toutes les actions engagées par la DDFIP ou ayant bénéficié d'une décision juridique s'opposant à toute action de recouvrement (liquidation judiciaire par exemple),

- de la participation au SMIRNE pour l'alimentation de la Commune de St Michel de Volangis,
- et des remboursements de frais dus au SMAERC pour l'alimentation de la commune de Mehun sur Yèvre.

- Charges financières :

Les charges financières sont en baisse par rapport à 2020, suite à l'opération de remboursement anticipé réalisée l'an dernier.

- Charges exceptionnelles :

Elles représentent 520 992,85 € et sont composées principalement comme suit :

- titres annulés sur exercices antérieurs : 150 k€,
- et les participations au SMEAL et au SMAERC pour le captage St Genest et les travaux d'interconnexion.

- Dépenses imprévues : 400 000 €

Cette somme est inscrite pour équilibrer la section de fonctionnement.

Conformément à la réglementation, cette somme inscrite par mesure de prudence représente moins de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

4.1.3. La section d'investissement

a) Les recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

En €	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
13 – Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	94 500,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
1068 - Couverture besoin financement	0,00	2 534 917,68	607 926,61
Total recettes réelles d'investissement	50 000,00	2 534 917,68	702 426,61
Excédent antérieur			454 551,52

Compte tenu de l'épargne disponible sur ce budget, il n'est pas nécessaire de recourir à l'emprunt pour le financement des opérations d'investissement à effectuer en 2021.

b) Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
En €	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
20/21/23 - Dépenses équipement	4 083 000,00	3 226 135,21	7 512 800,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	473 000,00	2 153 000,00	423 600,00
Total dépenses réelles d'investissement	4 556 000,00	5 379 135,21	7 936 400,00
RAR constatés fin 2020 (travaux)			1 062 478,13
Déficit antérieur reporté		1 903 720,47	0,00

- Immobilisations incorporelles : 332 300 €

Ce chapitre comprend notamment :

- Les acquisitions de logiciels : 50 k €.
- Les études de préservation de la ressource (Saint Ursin, Le Porche, Herry): 282 k €.

- Immobilisations corporelles : 579 500 €

Ce chapitre comprend notamment :

- Les équipements d'exploitations : 198 k€,
- Les acquisitions foncières : 120 k€ sont provisionnés
- Travaux sur les ouvrages : 175 k €
- Matériel de transport : 50 k€

- Immobilisations en cours :

Il s'agit des crédits inscrits principalement pour les opérations suivantes :

- le remplacement des branchements en plomb : 926 k€,
- sécurisation de l'alimentation en eau de la commune de Mehun sur Yèvre : 2,9 M€
- les travaux de réhabilitation ou d'extension de réseaux : 2,4 M€
- les travaux d'étanchéité du forage saint Ursin : 200 k€

- Emprunts

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 423 600 € pour l'année 2021.

4.1.4. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	2 953 500,00	Amortissement des subv.	300 000,00
	Virement à la section d'invt	5 188 400,00	Opérations patrimoniales	200 000,00
	Sous total	8 141 900,00	Sous total	500 000,00
RECETTES	Amortissement des subv.	300 000,00	Amortissement des biens	2 953 500,00
			Virement à la section d'invt	5 188 400,00
			Opérations patrimoniales	200 000,00
	Sous total	300 000,00	Sous total	8 341 900,00
TOTAL	8 441 900,00	TOTAL	8 841 900,00	

4.1.5. Synthèse BP 2021

Le budget primitif du budget annexe Eau s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
Fonctionnement	Dépenses réelles	7 745 662,85	Recettes réelles	11 464 444,00
	Dépenses d'ordre	8 141 900,00	Recettes d'ordre	300 000,00
			Excédent antérieur	4 123 118,85
	TOTAL FCT	15 887 562,85	TOTAL FCT	15 887 562,85
Investissement	Dépenses réelles	7 936 400,00	Recettes réelles	702 426,61
	Dépenses d'ordre	500 000,00	Recettes d'ordre	8 341 900,00
	RAR	1 062 478,13	RAR	0,00
			Excédent antérieur	454 551,52
	TOTAL INVT.	9 498 878,13	TOTAL INVT.	9 498 878,13

4.2. Le budget Assainissement Collectif

Le budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Assainissement Collectif » est équilibré en dépenses et en recettes à **12 696 095,60 €** en section de fonctionnement et à **32 481 588,98 €** en section d'investissement.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) présenté lors du Conseil Communautaire du 11 février 2021 avait anticipé les estimations des grandes masses budgétaires de ce budget primitif.

Le tableau suivant synthétise les principaux agrégats du budget primitif pour 2021 exprimés en mouvements réels :

Mvts réels seuls En M€	Budget Assainissement Collectif		
	BP 2020	BP 2021	BP 2021 / BP 2020
Recettes de fonctionnement	11,97	12,15	+1,5%
Dépenses de fonctionnement (<u>hors dépenses imprévues</u>)	7,95	8,18	+2,9%
EPARGNE BRUTE (a)	4,02	3,97	-1,2%
Résultat 2020 (b)		0,26	
AUTOFINANCEMENT GLOBAL – A (a+b)	4,02	4,23	
Recettes d'investissement (hors dette)	3,92	4,43	
Dépenses d'investissement (hors dette)	32,00	20,12	-37%
Remboursement d'emprunt (hors refinancement de dette)	0,95	1,03	
Recette d'emprunt (hors refinancement de dette)	25,00	11,71	-53%
Solde positif reprise résultat		0,96	
Besoin de financement - B	4,02	4,05	
SOLDE (A-B)	0,00	+ 0,18	Inscrits en dépenses imprévues

4.2.1. Reprise des résultats

Le budget primitif 2021 est présenté après vote des comptes administratifs 2020. Par conséquent, le projet de budget primitif 2021 proposé intègre les résultats antérieurs ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes suivants :

- solde des restes à réaliser d'investissement : + 3 891 412,64 €,
- déficit d'investissement constaté au 31/12/2020 : - 3 430 074,29 €,
- l'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2020 étant affecté en partie (511 000 €) en réserves de la section d'investissement (compte 1068) dans le cadre d'une dotation complémentaire non obligatoire, le reste (256 525,60 €) étant inscrit en report à nouveau

Au 31/12/2020, après intégration des restes à réaliser le fonds de roulement de ce budget est de 1 228 863,95 €.

4.2.2. La section de fonctionnement

La collectivité assure la gestion de ce service en régie pour l'ensemble des communes membres, hormis la commune de Mehun-sur-Yèvre. En effet, sur cette commune, un prestataire privé (Veolia) assure l'activité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

a) Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 se répartissent ainsi :

En €	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
70 – Ventes de produits	11 671 880,00	11 521 880,00	11 895 880,00
74- Subventions d'exploitation	38 330,00	38 330,00	0,00
75 – Autres produits de gestion courante	258 790,00	258 790,00	251 690,00
77 – Produits exceptionnels	0,00	8 438,60	0,00
Total recettes réelles de fonctionnement	11 969 000,00	11 827 438,60	12 147 570,00
Excédent antérieur			256 525,60

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- Produits des services :

Ce poste est principalement constitué :

- des redevances facturées aux usagers du service : (évolution tarifaire : + 1,5 % entre 2020 et 2021),
- des Participations pour raccordement à l'égout (PRE), des Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et des Participations pour branchement,
- de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte perçue par la collectivité et reversée intégralement à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- des recettes perçues dans le cadre de travaux réalisés par Bourges Plus refacturés à des tiers.

- Produits de gestion courante :

Ce chapitre comprend principalement les redevances pour défaut de branchement et les produits liés au traitement des matières de vidange et lixiviats.

b) Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2021 se répartissent ainsi par chapitre :

En €	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
011- Charges à caractère général	2 882 135,00	2 897 705,00	3 036 800,00
012- Charges de personnel	3 365 000,00	3 365 000,00	3 394 000,00
014- Atténuations de produits	980 000,00	980 000,00	980 000,00
65- Autres charges de gestion courante	90 000,00	95 000,00	101 750,00
66 – Charges financières	366 680,00	366 680,00	400 200,00
67 – Charges exceptionnelles	264 100,00	364 100,00	268 000,00
022 – Dépenses imprévues	0,00	145 046,32	186 045,60
Total dépenses réelles de fonctionnement	7 947 915,00	8 213 531,32	8 366 795,60

Les principaux postes sont détaillés ci-après.

- Charges à caractère général :

Les dépenses les plus importantes sont :

- Sous-traitance générale : 1 040 000 €

Sont regroupées dans cet item toutes les prestations externalisées et notamment les dépenses liées au traitement des boues et des matières de vidange,

- Fluides (eau, électricité, gaz) : 490 000 €
- Entretien et réparations sur biens mobiliers et immobiliers : 71 000 €
- Les produits de traitement : 244 000€
- Les travaux de branchements : 217 500 €

- Charges de personnel :

Ce chapitre regroupe les dépenses :

- liées aux agents directement affectés au service,
- ainsi que celles liées aux personnels imputés sur le budget Principal mais exerçant une partie de leurs activités pour le compte de la compétence Assainissement collectif.

- Atténuations de produits :

La collectivité facture pour le compte de l'Agence de l'Eau les redevances de modernisation des réseaux de collecte. Les sommes réellement perçues par la collectivité sont ensuite reversées à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

- Autres charges courantes :

Il s'agit principalement des dépenses liées aux admissions en non valeurs et créances éteintes.

- Charges financières :

Les charges financières sont en hausse par rapport à 2020, suite à la mobilisation d'emprunts nouveaux dans le cadre de l'opération de la nouvelle station d'épuration.

- Charges exceptionnelles :

Elles correspondent principalement à des dégrèvements accordés concernant les redevances assainissement facturées sur les années antérieures.

- Dépenses imprévues : 186 045,60 €

Cette somme est inscrite pour équilibrer la section de fonctionnement. Conformément à la réglementation, cette somme inscrite par mesure de prudence représente moins de 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

4.2.3. La section d'investissement

a) Les recettes réelles d'investissement

Elles se répartissent par chapitre comme suit :

	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		
En €	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
13- Subventions d'investissement	3 924 115,00	4 760 865,00	4 430 000,00
16- Emprunts et dettes assimilées	41 000 000,00	34 317 551,57	17 711 288,98
1068- Dotation complémentaire	0,00	1 517 129,02	511 000,00
Total recettes réelles d'investissement	44 924 115,00	40 595 545,59	22 652 288,98
RAR constatés fin 2020			5 000 000,00

- Subventions

Sont prévues sur cet item, les subventions attendues concernant les opérations suivantes :

- La station d'épuration de Bourges,
- Le solde de l'opération de transfert des effluents de la commune de Morthomiers vers la station de Bourges,
- La réhabilitation de certains réseaux d'eaux usées.

- Dotation

Une dotation complémentaire affectée pour le financement de la nouvelle station d'épuration communautaire est prévue à hauteur de 511 000 €.

C'est la quatrième année que la collectivité décide d'affecter volontairement environ 2/3 de l'excédent de fonctionnement disponible en réserve pour assurer une partie du financement du nouvel ouvrage. Ainsi fin 2021, plus de 4,5 M€ auront été réservés pour financer les travaux de construction de la nouvelle station d'épuration.

b) Les dépenses d'investissement

Elles se présentent ainsi :

	DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		
En €	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
20/21/23 - dépenses équipement	32 000 000,00	27 498 717,34	20 123 927,33
16- Emprunts et dettes assimilées	16 945 200,00	16 945 200,00	7 027 000,00
Total dépenses réelles d'investissement	48 945 200,00	44 443 917,34	27 150 927,33
RAR constatés fin 2020 (travaux)			1 108 587,36
Déficit antérieur reporté		172 712,85	3 430 074,29

Hors restes à réaliser, les dépenses réelles de la section d'investissement sont évaluées à **27 150 927,33 €** pour l'exercice 2021.

- Dépenses d'équipement

- Station d'épuration communautaire

Sur 2021, le solde des crédits de paiement concernant la STEP sont inscrits, soit 17 917 327,33 €. En fonction de l'avancement du chantier au cours de l'année, certains crédits pourront être « reportés » sur 2022.

En parallèle, la totalité des financements sont également projetés sur 2021.

La situation du financement de cette opération au 31/12/2020 est la suivante sachant qu'à cette date 67.54 % de l'AP était exécutée :

SITUATION STEP	FINANCT. PREV.	Réalisé fin 2020
Emprunt	32 000 000	(*) 21 000 000
Subventions	13 715 561	9 719 454
Fonds propres/autofinancement	9 484 439	6 563 219
Total dépenses	55 200 000	37 282 673

(*) dont 5M€ reportés

- Autres dépenses d'équipement

2.2 millions d'euros de crédits sont inscrits pour la réhabilitation des réseaux d'eaux usées.

- Emprunts

Le remboursement du capital de la dette s'établit à 1 027 000 € pour l'année 2021.

4.2.4. Les mouvements d'ordre

Les mouvements d'ordre (amortissements, écritures de tenue d'actif, virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement...) s'équilibrent en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
DEPENSES	Amortissement des biens	2 100 000,00	Amortissement des subv.	292 000,00
	Provisions	2 191 500,00		
	Charges à répartir	37 800,00	Opérations patrimoniales	500 000,00
	Sous total	4 329 300,00	Sous total	792 000,00
RECETTES	Amortissement des subv.	292 00,00	Amortissement des biens	2 100 000,00
			Provisions	2 191 500,00
			Charges à répartir	37 800,00
			Opérations patrimoniales	500 000,00
	Sous total	292 000,00	Sous total	4 829 300,00

- Provisions

Outre les provisions pour risques d'impayés, la collectivité a mis en place depuis 2019 une provision pour risques spécifiquement liée à la désaffectation de l'ancienne station d'épuration de Bourges. En effet, compte tenu des amortissements actuellement en cours pour cet ouvrage, la valeur nette comptable de ce bien en 2023 est estimée à 9 M€.

Afin de prévoir la sortie de l'actif de l'ensemble des immobilisations qui seront détruites suite à la mise en place des nouveaux ouvrages épuratoires et ainsi de limiter l'impact de cette opération comptable qui est budgétaire

pour les services publics à caractère industriel et commercial, il a été délibéré la mise en place d'une dotation aux provisions pour risques, l'objectif étant d'atteindre à terme une provision équivalente à la valeur nette comptable restante en 2023. Au 31 décembre 2020, le montant total de cette provision était de 4 363 000 €.

Compte tenu du niveau d'épargne brute dégagé après prise en compte des dotations aux amortissements et des quote-part de subventions d'investissement perçues par ce budget, il est prévu d'effectuer une dotation de 2 181 500 € portant ainsi le montant de la provision à 6 544 500 €.

- Charges à étaler sur plusieurs années

En 2019, compte tenu des conditions du marché bancaire, la collectivité a procédé à une opération de réaménagement de dette impliquant le paiement d'une indemnité de plus de 450 000 €. Afin de ne pas impacter le résultat de l'exercice 2019, il a été décidé de procéder à l'étalement de cette charge sur la durée résiduelle de l'emprunt (12 ans). Cela se traduit donc par une écriture d'ordre en dépenses de fonctionnement de 37 708.33 € sur l'exercice 2021.

4.2.5. Synthèse BP 2021

Le budget primitif du budget annexe Assainissement Collectif s'équilibre donc, en mouvements réels et en mouvements d'ordre comme suit :

En €	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
Fonctionnement	Dépenses réelles	8 366 795,60	Recettes réelles	12 147 570,00
	Dépenses d'ordre	4 329 300,00	Recettes d'ordre	292 000,00
			Excédent antérieur	256 525,60
	TOTAL FCT	12 696 095,60	TOTAL FCT	12 696 095,60
Investissement	Dépenses réelles	27 150 927,33	Recettes réelles	22 652 288,98
	Dépenses d'ordre	792 000,00	Recettes d'ordre	4 829 300,00
	RAR	1 108 587,36	RAR	5 000 000,00
	Déficit antérieur	3 430 074,29		
	TOTAL INVT.	32 481 588,98	TOTAL INVT.	32 481 588,98

4.3. Le budget Assainissement Non Collectif

Le budget Primitif de l'exercice 2021 du budget annexe « Assainissement Non Collectif » est équilibré en dépenses et en recettes à 185 786 € en section de fonctionnement et 4 468 € en section d'investissement. Il est détaillé comme suit :

4.3.1 La reprise des résultats antérieurs

Ce projet de budget primitif intègre :

- le résultat d'investissement excédentaire de l'exercice 2020 : **3 768 €**
- et en report à nouveau de la section de fonctionnement, le résultat de fonctionnement excédentaire de l'exercice 2020 : **53 463,02 €**

4.3.2 La section de fonctionnement

a) Les recettes réelles

	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
En €	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
70 – Produits des services	145 000,00	131 601,02	132 322,98
002 – Excédent antérieur		49 398,98	53 463,02
Total recettes réelles de fonctionnement	145 000,00	181 000,00	185 786,00

Les recettes réelles de la section de fonctionnement sont évaluées à **185 786 €** pour l'exercice 2021.

Le chapitre 70 - « produits des services » est composé des redevances d'assainissement non collectif, le Conseil Communautaire, a souhaité conserver les tarifs appliqués depuis le 1^{er} janvier 2017.

b) Les dépenses réelles

	DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		
En €	BP 2020	Budgété 2020	BP 2021
011- Charges à caractère général	33 300,00	48 300,00	59 081,00
012- Charges de personnel	110 000,00	115 000,00	110 000,00
65- Autres charges de gestion courante	500,00	3 500,00	505,00
67 – Charges exceptionnelles	500,00	3 500,00	5 500,00
022 – Dépenses imprévues	0,00	10 000,00	10 000,00
Total dépenses réelles de fonctionnement	144 300,00	180 300,00	185 086,00

Les dépenses réelles de fonctionnement, évaluées à **185 086 €** sont composées de :

- Chapitre 011 - « Charges à caractère général »: 59 081 €

Il s'agit des charges de fonctionnement du service : loyer PRADO, location et entretien des véhicules utilisés par les services, et fournitures diverses liées à l'activité du service.

- Chapitre 012 - « Charges de personnel » : 110 000 €

Il s'agit des dépenses liées au remboursement des frais de personnel imputés sur le budget Principal et le Budget de l'Assainissement Collectif et refacturés en fin d'année au budget annexe de l'Assainissement Non Collectif.

- Chapitre 65 et 67 - « Autres charges de gestion courante » et « charges exceptionnelles »

Il s'agit :

- d'une part, de dotations pour les admissions en non valeurs (500 €). Chaque année, le comptable du Trésor Public sollicite la collectivité pour demander l'apurement de factures dont le recouvrement s'avère impossible (liquidation judiciaire, personne décédée...),
- d'autre part, de crédits inscrits par précaution pour annulation de titres émis sur les années antérieures.

4.3.3 La section d'investissement

En 2021, sur le budget annexe de l'Assainissement Non Collectif, il est prévu une dotation de 4 468 € pour l'acquisition en investissement de biens mobiliers (chapitre 21 – Immobilisation corporelles). Cette dépense sera financée grâce à l'excédent antérieur constaté fin 2020.

4.3.4 Les mouvements d'ordre

L'ensemble des biens de ce budget devant faire l'objet d'un amortissement en prévision de leurs remplacements ultérieurs, une somme de 700 € est inscrite en mouvements d'ordre en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

4.3.5 Synthèse BP 2021

En €	DEPENSES BP 2021		RECETTES BP 2021	
Fonctionnement	Dépenses réelles	185 086,00	Recettes réelles	185 786,00
	Dépenses d'ordre	700,00	Recettes d'ordre	0,00
	TOTAL FCT	185 786,00	TOTAL FCT	185 786,00
Investissement	Dépenses réelles	4 468,00	Recettes réelles	3 768,00
	Dépenses d'ordre	0,00	Recettes d'ordre	700,00
	TOTAL INVT.	4 468,00	TOTAL INVT.	4 468,00

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 24180050700030	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT BOURGES PLUS
--	--

POSTE COMPTABLE DE : TRESORERIE DE BOURGES-MUNICIPALE

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF (2)

ANNEE 2021

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	19

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	20
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	21
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	25
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	26
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	27
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	29
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	30
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	31
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	32
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	33
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	35
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	36
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	37
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	40
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) budgétaires Délibération n°21 du 07/12/2015.

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 696 095,60	12 439 570,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 256 525,60
P			
O			
R			
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		12 696 095,60	12 696 095,60

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	27 942 927,33	27 481 588,98
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 108 587,36	5 000 000,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 3 430 074,29	(si solde positif) 0,00
P			
O			
R			
T			
S			
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		32 481 588,98	32 481 588,98
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		45 177 684,58	45 177 684,58

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Liste des reports - Dépenses d'investissement Exercice 2020 vers 2021

Nature	Fonction	Objet de l'engagement	Montant Budgétaire
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles			45 790,64 €
2031		Frais d'études	43 769,00 €
2051		Concessions et droits assimilés	2 021,64 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles			51 746,26 €
2111		Terrains nus	1 300,00 €
21351		Installations générales, agencements, aménagement des constructions - Bâtiments d'exploitation	3 500,00 €
21562		Matériel spécifique d'exploitation - Service d'assainissement	46 946,26 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours			1 011 050,46 €
2313		Constructions	4 299,70 €
2315		Installations, matériel et outillage technique	1 006 750,76 €
TOTAL			1 108 587,36 €

Arrêté le présent état à la somme d'un million cent huit mille cinq cent quatre-vingt-sept euros et trente-six centimes.

À Bourges, le 2 février 2021
Pour la Présidente et par
délégation, le Vice-
Président



Richard BOUDET

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF


Liste des reports - Recettes d'investissement Exercice 2020 vers 2021

Nature	Fonction	Objet de l'engagement	Montant Budgétaire
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées			5 000 000,00 €
1641		Emprunts en euros	5 000 000,00 €
		TOTAL	5 000 000,00 €

Arrêté le présent état à la somme de cinq millions d'euros.

Δ Bourges le 2 février 2021

Pour la Présidente et par
délégation, le Vice-
Président



Richard BOUDET

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 882 135,00	0,00	3 036 800,00	3 036 800,00	3 036 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 365 000,00	0,00	3 394 000,00	3 394 000,00	3 394 000,00
014	Atténuations de produits	980 000,00	0,00	980 000,00	980 000,00	980 000,00
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00	0,00	101 750,00	101 750,00	101 750,00
Total des dépenses de gestion des services		7 317 135,00	0,00	7 512 550,00	7 512 550,00	7 512 550,00
66	Charges financières	366 680,00	0,00	400 200,00	400 200,00	400 200,00
67	Charges exceptionnelles	264 100,00	0,00	268 000,00	268 000,00	268 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		186 045,60	186 045,60	186 045,60
Total des dépenses réelles d'exploitation		7 947 915,00	0,00	8 366 795,60	8 366 795,60	8 366 795,60
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	4 311 085,00		4 329 300,00	4 329 300,00	4 329 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 311 085,00		4 329 300,00	4 329 300,00	4 329 300,00
TOTAL		12 259 000,00	0,00	12 696 095,60	12 696 095,60	12 696 095,60

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 696 095,60
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 671 880,00	0,00	11 895 880,00	11 895 880,00	11 895 880,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	38 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	258 790,00	0,00	251 690,00	251 690,00	251 690,00
Total des recettes de gestion des services		11 969 000,00	0,00	12 147 570,00	12 147 570,00	12 147 570,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		11 969 000,00	0,00	12 147 570,00	12 147 570,00	12 147 570,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	290 000,00		292 000,00	292 000,00	292 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		290 000,00		292 000,00	292 000,00	292 000,00
TOTAL		12 259 000,00	0,00	12 439 570,00	12 439 570,00	12 439 570,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	256 525,60
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 696 095,60
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	4 037 300,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	61 400,00	45 790,64	105 200,00	105 200,00	150 990,64
21	Immobilisations corporelles	252 000,00	51 746,26	531 400,00	531 400,00	583 146,26
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	31 686 600,00	1 011 050,46	19 487 327,33	19 487 327,33	20 498 377,79
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	32 000 000,00	1 108 587,36	20 123 927,33	20 123 927,33	21 232 514,69
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 945 200,00	0,00	7 027 000,00	7 027 000,00	7 027 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	16 945 200,00	0,00	7 027 000,00	7 027 000,00	7 027 000,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	48 945 200,00	1 108 587,36	27 150 927,33	27 150 927,33	28 259 514,69
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	290 000,00		292 000,00	292 000,00	292 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	490 000,00		792 000,00	792 000,00	792 000,00
	TOTAL	49 435 200,00	1 108 587,36	27 942 927,33	27 942 927,33	29 051 514,69

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	3 430 074,29
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 481 588,98
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	3 924 115,00	0,00	4 430 000,00	4 430 000,00	4 430 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	41 000 000,00	5 000 000,00	17 711 288,98	17 711 288,98	22 711 288,98
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	44 924 115,00	5 000 000,00	22 141 288,98	22 141 288,98	27 141 288,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	511 000,00	511 000,00	511 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	511 000,00	511 000,00	511 000,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	44 924 115,00	5 000 000,00	22 652 288,98	22 652 288,98	27 652 288,98
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	4 311 085,00		4 329 300,00	4 329 300,00	4 329 300,00
041	Opérations patrimoniales (4)	200 000,00		500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	4 511 085,00		4 829 300,00	4 829 300,00	4 829 300,00
	TOTAL	49 435 200,00	5 000 000,00	27 481 588,98	27 481 588,98	32 481 588,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 481 588,98
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

4 037 300,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) *DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.*

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération *DE 023 + DE 042 – RE 042* ou solde de l'opération *RI 021 + RI 040 – DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	3 036 800,00		3 036 800,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 394 000,00		3 394 000,00
014	Atténuations de produits	980 000,00		980 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	101 750,00		101 750,00
66	Charges financières	400 200,00	0,00	400 200,00
67	Charges exceptionnelles	268 000,00	0,00	268 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	4 329 300,00	4 329 300,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	186 045,60		186 045,60
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		8 366 795,60	4 329 300,00	12 696 095,60

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 696 095,60
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	292 000,00	292 000,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	7 027 000,00	0,00	7 027 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	150 990,64	0,00	150 990,64
21	Immobilisations corporelles (6)	583 146,26	100 000,00	683 146,26
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	20 498 377,79	400 000,00	20 898 377,79
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		28 259 514,69	792 000,00	29 051 514,69

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	3 430 074,29
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 481 588,98
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 895 880,00		11 895 880,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	251 690,00		251 690,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	292 000,00	292 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		12 147 570,00	292 000,00	12 439 570,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	256 525,60
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 696 095,60
---	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	4 430 000,00	0,00	4 430 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		2 191 500,00	2 191 500,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	22 711 288,98	0,00	22 711 288,98
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	100 000,00	100 000,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	400 000,00	400 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		2 100 000,00	2 100 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		37 800,00	37 800,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		27 141 288,98	4 829 300,00	31 970 588,98

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	511 000,00
------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 481 588,98
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	2 882 135,00	3 036 800,00	3 036 800,00
604	Achats d'études, prestations de services	217 500,00	217 500,00	217 500,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	490 175,00	504 475,00	504 475,00
6062	Produits de traitement	240 000,00	244 000,00	244 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	77 250,00	77 200,00	77 200,00
6064	Fournitures administratives	4 000,00	3 800,00	3 800,00
6066	Carburants	70 000,00	70 000,00	70 000,00
6068	Autres matières et fournitures	118 700,00	120 200,00	120 200,00
611	Sous-traitance générale	891 000,00	1 040 000,00	1 040 000,00
6132	Locations immobilières	27 500,00	28 500,00	28 500,00
6135	Locations mobilières	61 500,00	62 430,00	62 430,00
614	Charges locatives et de copropriété	900,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	5 625,00	5 625,00	5 625,00
61523	Entretien, réparations réseaux	178 900,00	185 200,00	185 200,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	34 400,00	34 400,00	34 400,00
61551	Entretien matériel roulant	71 500,00	71 500,00	71 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	62 500,00	51 700,00	51 700,00
6156	Maintenance	86 695,00	70 430,00	70 430,00
6161	Multirisques	8 700,00	12 140,00	12 140,00
6168	Autres	40 300,00	35 910,00	35 910,00
617	Etudes et recherches	7 300,00	0,00	0,00
618	Divers	27 680,00	39 650,00	39 650,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	110,00	110,00	110,00
6226	Honoraires	1 690,00	3 000,00	3 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6228	Divers	32 400,00	27 400,00	27 400,00
6231	Annonces et insertions	11 000,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 400,00	1 400,00	1 400,00
6241	Transports sur achats	2 700,00	2 700,00	2 700,00
6251	Voyages et déplacements	7 000,00	7 500,00	7 500,00
6256	Missions	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6261	Frais d'affranchissement	50,00	50,00	50,00
6262	Frais de télécommunications	36 300,00	36 000,00	36 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 470,00	4 470,00	4 470,00
6282	Frais de gardiennage	4 000,00	2 000,00	2 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	23 090,00	25 460,00	25 460,00
6287	Remboursements de frais	23 800,00	23 800,00	23 800,00
6288	Autres	300,00	350,00	350,00
63512	Taxes foncières	900,00	9 000,00	9 000,00
6353	Impôts indirects	700,00	800,00	800,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	100,00	100,00
6358	Autres droits	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6378	Autres taxes et redevances	1 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 365 000,00	3 394 000,00	3 394 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	550 000,00	623 000,00	623 000,00
6331	Versement de mobilité	18 640,00	18 000,00	18 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	7 460,00	7 200,00	7 200,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	13 430,00	10 900,00	10 900,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 470,00	4 400,00	4 400,00
6411	Salaires, appointements, commissions	1 489 470,00	1 448 000,00	1 448 000,00
6414	Indemnités et avantages divers	456 680,00	462 500,00	462 500,00
6415	Supplément familial	27 330,00	26 600,00	26 600,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	237 810,00	228 000,00	228 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	449 440,00	448 200,00	448 200,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	3 520,00	3 000,00	3 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	25 000,00	31 500,00	31 500,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 750,00	9 400,00	9 400,00
648	Autres charges de personnel	75 000,00	73 300,00	73 300,00
014	Atténuations de produits (7)	980 000,00	980 000,00	980 000,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	980 000,00	980 000,00	980 000,00
65	Autres charges de gestion courante	90 000,00	101 750,00	101 750,00
6512	Droits d'utilisat° informatique nuage	0,00	10 150,00	10 150,00
6518	Autres	0,00	1 595,00	1 595,00
6541	Créances admises en non-valeur	35 000,00	60 000,00	60 000,00
6542	Créances éteintes	55 000,00	30 000,00	30 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	5,00	5,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		7 317 135,00	7 512 550,00	7 512 550,00
= (011 + 012 + 014 + 65)				

BOURGES PLUS - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2021

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b) (8)	366 680,00	400 200,00	400 200,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	341 880,00	355 700,00	355 700,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	13 800,00	-3 500,00	-3 500,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	48 000,00	48 000,00
6688	Autre	11 000,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	264 100,00	268 000,00	268 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	260 000,00	259 800,00	259 800,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	4 100,00	8 200,00	8 200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	186 045,60	186 045,60
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		7 947 915,00	8 366 795,60	8 366 795,60
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	4 311 085,00	4 329 300,00	4 329 300,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	2 085 000,00	2 100 000,00	2 100 000,00
6815	Dot. prov. pour risques exploitat°	2 181 500,00	2 191 500,00	2 191 500,00
6862	Dot. amort. charges financ. à répartir	44 585,00	37 800,00	37 800,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 311 085,00	4 329 300,00	4 329 300,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 311 085,00	4 329 300,00	4 329 300,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 259 000,00	12 696 095,60	12 696 095,60

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 696 095,60
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	97 600,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	101 100,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-3 500,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	11 671 880,00	11 895 880,00	11 895 880,00
704	Travaux	816 000,00	725 000,00	725 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	9 765 880,00	10 085 880,00	10 085 880,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	980 000,00	980 000,00	980 000,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	110 000,00	105 000,00	105 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	38 330,00	0,00	0,00
748	Autres subventions d'exploitation	38 330,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	258 790,00	251 690,00	251 690,00
754	Redevances défaut branchement égout	148 400,00	150 000,00	150 000,00
7588	Autres	110 390,00	101 690,00	101 690,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		11 969 000,00	12 147 570,00	12 147 570,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		11 969 000,00	12 147 570,00	12 147 570,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	290 000,00	292 000,00	292 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	290 000,00	292 000,00	292 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		290 000,00	292 000,00	292 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		12 259 000,00	12 439 570,00	12 439 570,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	256 525,60
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	12 696 095,60
---	----------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	61 400,00	105 200,00	105 200,00
2031	Frais d'études	51 400,00	100 000,00	100 000,00
2051	Concessions et droits assimilés	10 000,00	5 200,00	5 200,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	252 000,00	531 400,00	531 400,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00
21351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	4 000,00	108 700,00	108 700,00
2151	Installations complexes spécialisées	0,00	30 000,00	30 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	65 000,00	65 000,00
21562	Service d'assainissement	96 000,00	128 700,00	128 700,00
2182	Matériel de transport	150 000,00	160 000,00	160 000,00
2183	Matériel de bureau et informatique	0,00	8 000,00	8 000,00
2184	Mobilier	2 000,00	31 000,00	31 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	31 686 600,00	19 487 327,33	19 487 327,33
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	31 686 600,00	19 487 327,33	19 487 327,33
Total des dépenses d'équipement		32 000 000,00	20 123 927,33	20 123 927,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	16 945 200,00	7 027 000,00	7 027 000,00
1641	Emprunts en euros	367 200,00	378 200,00	378 200,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	471 000,00	541 800,00	541 800,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	16 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
1687	Autres dettes	107 000,00	107 000,00	107 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		16 945 200,00	7 027 000,00	7 027 000,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		48 945 200,00	27 150 927,33	27 150 927,33
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	290 000,00	292 000,00	292 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	290 000,00	292 000,00	292 000,00
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	90 700,00	77 000,00	77 000,00
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	7 100,00	10 900,00	10 900,00
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	15 700,00	15 700,00	15 700,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	8 600,00	19 500,00	19 500,00
13914	Sub. équipt cpte résult. Communes	12 300,00	13 000,00	13 000,00
13918	Autres subventions d'équipement	155 600,00	155 900,00	155 900,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	200 000,00	500 000,00	500 000,00
21532	Réseaux d'assainissement	0,00	100 000,00	100 000,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	200 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		490 000,00	792 000,00	792 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		49 435 200,00	27 942 927,33	27 942 927,33

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	1 108 587,36
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	3 430 074,29
---	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 481 588,98
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	3 924 115,00	4 430 000,00	4 430 000,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	3 276 235,00	2 679 570,00	2 679 570,00
13118	Autres Subv. Équipt Etat	336 250,00	315 505,00	315 505,00
1312	Subv. équipt Régions	140 000,00	800 000,00	800 000,00
1313	Subv. équipt Départements	171 630,00	634 925,00	634 925,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	41 000 000,00	17 711 288,98	17 711 288,98
1641	Emprunts en euros	25 000 000,00	11 711 288,98	11 711 288,98
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	16 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		44 924 115,00	22 141 288,98	22 141 288,98
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	511 000,00	511 000,00
1068	Autres réserves	0,00	511 000,00	511 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	511 000,00	511 000,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		44 924 115,00	22 652 288,98	22 652 288,98
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	4 311 085,00	4 329 300,00	4 329 300,00
15182	Autres provisions pour risques	2 181 500,00	2 191 500,00	2 191 500,00
28033	Frais d'insertion	500,00	416,00	416,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 000,00	34 939,00	34 939,00
28128	Aménagement Autres terrains	200,00	146,00	146,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	84 400,00	80 600,00	80 600,00
28138	Aménagement Autres constructions	10 000,00	9 501,00	9 501,00
28151	Installations complexes spécialisées	17 800,00	18 045,00	18 045,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	100,00	57,00	57,00
281532	Réseaux d'assainissement	792 300,00	628 321,00	628 321,00
281562	Service d'assainissement	93 700,00	101 335,00	101 335,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	1 100,00	1 089,00	1 089,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	267 600,00	325 083,00	325 083,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	561 100,00	629 981,00	629 981,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	75 400,00	75 421,00	75 421,00
28182	Matériel de transport	138 200,00	172 476,00	172 476,00
28183	Matériel de bureau et informatique	25 400,00	19 694,00	19 694,00
28184	Mobilier	2 700,00	2 437,00	2 437,00
28188	Autres	500,00	459,00	459,00
4817	Pénalités de renégociation de la dette	44 585,00	37 800,00	37 800,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 311 085,00	4 329 300,00	4 329 300,00
041	Opérations patrimoniales (8)	200 000,00	500 000,00	500 000,00
2031	Frais d'études	0,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	200 000,00	400 000,00	400 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 511 085,00	4 829 300,00	4 829 300,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		49 435 200,00	27 481 588,98	27 481 588,98

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	5 000 000,00
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	32 481 588,98
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DE 042*.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DJ 041 = RI 041*.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE		A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
LT - 2020901367W 00001	08/12/2020	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
LT - 9620450071/FL	01/01/2021	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
1807008- Tirage-Euribor3m	10/07/2018	6 000 000,00	6 000 000,00	719,58	6 000 000,00	0,00
MIN5352EUR-Eonia	13/07/2018	10 000 000,00	10 000 000,00	22 420,01	10 000 000,00	0,00
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		32 000 000,00	16 000 000,00	23 139,59	16 000 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les emprunts pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Catégorie d'emprunt (8)	
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)		Possibilité de remboursement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00								
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					33 597 498,85								
1641 Emprunts en euros (total)					21 831 874,85								
000311764 03	CREDIT MUTUEL	30/11/2012	30/11/2012	31/01/2013	800 000,00	F	Taux fixe à 4.73 %	4,730	4,790	S	C	O	A-1
000332099	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	05/09/2018	05/09/2018	01/01/2024	16 000 000,00	V	(Livret A + 0.75)-Floor -0.75 sur Livret A	1,500	1,510	X	C	O	A-1
036	CREDIT FONCIER DE FRANCE	25/05/1990	25/05/1990	25/02/2002	3 048 980,34	F	Taux fixe à 5.94 %	5,940	5,940	A	P	O	A-1
1012013-Tirage 2	CAISSE D'EPARGNE	31/01/2011	31/01/2031	31/01/2012	500 000,00	F	Taux fixe à 3.34 %	3,340	3,390	A	C	O	A-1
70084762918-Travaux d'assainissement-MEHUN SUR YEVRE	CREDIT AGRICOLE	28/12/2010	01/01/2019	31/03/2019	247 155,86	F	Taux fixe à 4.62 %	4,620	4,700	T	P	O	A-1
8390796-station d'épuration-MEHUN SUR YEVRE	CAISSE D'EPARGNE	10/06/2013	01/01/2019	05/08/2019	546 666,65	F	Taux fixe à 3.78 %	3,780	3,840	A	C	O	A-1
MIN261332EUR-Réseaux Rue Henri Boulevard-MEHUN SUR YEVRE	SFIL CAFFIL	13/09/2008	01/01/2019	01/02/2019	289 072,00	V	(Euribor 3M + 0.07)-Floor -0.07 sur Euribor 3M	0,000	0,000	T	P	O	A-1
MIN507715EUR ex MINS01919EUR-conso	SFIL CAFFIL	19/12/2014	22/01/2016	01/05/2016	400 000,00	F	Taux fixe à 2.06 %	2,060	2,080	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					11 765 624,00								
1807008-Tirage-Euribor3m	CAISSE D'EPARGNE	10/07/2018	10/07/2018	30/10/2019	0,00	V	(Euribor 3M + 0.55)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,550	0,560	X	X	O	A-1
C0098#ecayon-6600000 T7	CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	02/12/2019	02/12/2019	02/03/2020	1 765 624,00	F	Taux fixe à 0.385 %	0,380	0,390	T	C	O	A-1
MIN535326EUR-Consolidation	SFIL CAFFIL	13/07/2018	14/08/2020	01/12/2020	10 000 000,00	F	Taux fixe à 2.14 %	2,140	2,160	T	P	O	A-1

BOURGES PLUS - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat												
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel				
MIN5352BEUR-Eonia	SFIL CAFFIL	13/07/2018	14/08/2018	01/10/2018	0,00	V	(EONIA(Postfixé) + 0,59)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,590	0,600	X	X	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00								
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00								
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00								
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00								
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					1 319 621,60								
1681 Autres emprunts (total)					0,00								
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00								
1687 Autres dettes (total)					1 319 621,60								
110497802	Agence de l'Eau Loire Bretagne	26/11/2012	03/12/2012	31/01/2015	395 828,00	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	A	P	O	A-1
110526802-MEHUN SUR YEVRE	Agence de l'Eau Loire Bretagne	02/07/2012	01/01/2019	31/07/2019	923 793,60	F	Taux fixe à 0 %	0,000	0,000	A	C	O	A-1
Total général					34 917 120,45								

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB10/15077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice	
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
						Emprunts et dettes au 01/01/N						
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		11 658 382,76				667 050,71	238 713,17	0,00	101 123,46	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 392 758,76				307 409,35	145 497,42	0,00	83 441,17	
000311764_03	N	0,00	A-1	426 666,62	7,58	F	Taux fixe à 4,73 %	4,790	19 550,67	0,00	7 357,78	
000332099	N	0,00	A-1	0,00	43,75	V	(Livret A + 0,75)-Floor -0,75 sur Livret A	1,510	0,00	0,00	0,00	
036	N	0,00	A-1	1 326 709,85	6,15	F	Taux fixe à 5,94 %	5,940	158 347,05	0,00	58 797,86	
1012013-Tirage 2	N	0,00	A-1	300 000,00	11,08	F	Taux fixe à 3,34 %	3,390	25 000,00	0,00	8 547,15	
70084762918-Travaux d'assainissement-MEHUN SUR YEVRE	N	0,00	A-1	238 122,17	17,00	F	Taux fixe à 4,62 %	4,700	9 458,93	0,00	0,00	
8390796 -station d'épuration-MEHUN SUR YEVRE	N	0,00	A-1	524 799,98	23,59	F	Taux fixe à 3,78 %	3,840	21 866,67	0,00	7 815,58	
MIN261332EUR-Réseaux Rue Henri Boulard-MEHUN SUR YEVRE	N	0,00	A-1	276 460,16	19,58	V	(Euribor 3M + 0,07)-Floor -0,07 sur Euribor 3M	0,000	12 737,28	0,00	0,00	
MIN507715EUR ex MIN501919EUR- conso	N	0,00	A-1	299 999,98	11,08	F	Taux fixe à 2,06 %	2,080	26 666,68	0,00	922,80	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		8 265 624,00					359 641,36	93 215,75	17 682,29	
1807008-Tirage-Euribor3m	N	0,00	A-1	0,00	1,50	V	(Euribor 3M + 0,55)-Floor 0 sur Euribor 3M	0,560	0,00	719,58	91,67	
C00989#cayon-6600000 T7	N	0,00	A-1	1 765 624,00	10,67	F	Taux fixe à 0,385 %	0,390	300 000,00	6 470,61	454,55	

BOURGES PLUS - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2021

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N										ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
MIN5326EUR-Consolidation	N	0,00	A-1	0,00	30,05	F	Taux fixe à 2.14 %	0,000	59 641,36	63 605,55	0,00	17 136,07
MIN5326EUR-Eonia	N	0,00	A-1	6 500 000,00	0,62	V	(EONIA)(Postfixé) + 0.59)-Floor 0 sur EONIA(Postfixé)	0,600	0,00	22 420,01	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements recus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		1 303 431,39					106 496,45	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		1 303 431,39					106 496,45	0,00	0,00	0,00
110497802	N	0,00	A-1	445 623,05	10,08	F	Taux fixe à 0 %	0,000	40 511,19	0,00	0,00	0,00
110526802-MEHUN SUR YEVRE	N	0,00	A-1	857 808,34	12,58	F	Taux fixe à 0 %	0,000	65 985,26	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		12 961 814,15					773 547,16	238 713,17	0,00	101 123,46

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « intérêts régés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à court sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 661111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

IV

A1.4

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (trunc)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 961 814,15	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 : multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture							Primes éventuelles		
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE		A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								Catégorie d'emprunt (8)	
	Référence de l'emprunt couvert		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Produits c/768			
Taux fixe (total)							0,00	0,00	0,00	
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	0,00	
Total							0,00	0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	2017-01-01

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Frais d'études	5	10/12/2020
L	Frais de recherche et développement	5	10/12/2020
L	Frais d'insertion	5	10/12/2020
L	Licences	2	10/12/2020
L	Logiciels	5	10/12/2020
L	Immos incorporelles reçues au titre d'une M&D	5	10/12/2020
L	Autres immos incorporelles	2	10/12/2020
L	Bâtiments d'exploitation	60	10/12/2020
L	Réseaux	60	10/12/2020
L	Matériel spécifique au service d'assainissement	15	10/12/2020
L	Bâtiments administratifs	70	10/12/2020
L	Install générales, agencem/aménagemt bât exploit	15	10/12/2020
L	Install générales, agencem/aménagemt bât admin	15	10/12/2020
L	Autres constructions	15	10/12/2020
L	Installations complexes spécialisées	15	10/12/2020
L	Réseaux d'assainissement	60	10/12/2020
L	Matériel industriel	15	10/12/2020
L	Outillage industriel	15	10/12/2020
L	Matériel spécifique service d'assainissement	15	10/12/2020
L	Agencem/aménagemt matériel/outillage industriels	15	10/12/2020
L	Install générales, agencemts/aménagemts divers	10	10/12/2020
L	Engins de travaux publics	8	10/12/2020
L	Véhicules légers	5	10/12/2020
L	Véhicules =< 3,5 tonnes	7	10/12/2020
L	Véhicules > 3,5 tonnes	10	10/12/2020
L	Ordinateurs, imprimantes, tablettes, scanners,...	2	10/12/2020
L	Serveurs et équipements réseaux	5	10/12/2020
L	Chaises, fauteuils de bureau	5	10/12/2020
L	Bureaux, tables, caissons, armoires, rayonnages,	10	10/12/2020
L	Autres matériels et bennes	10	10/12/2020

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	2 191 500,00		4 437 500,00	6 629 000,00	0,00	6 629 000,00
Provision pour risque de non recouvrement	10 000,00	09/12/2015	74 500,00	84 500,00	0,00	84 500,00
Sortie de l'actif de la STEP St Sulpice	2 181 500,00	01/04/2019	4 363 000,00	6 544 500,00	0,00	6 544 500,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	2 191 500,00		4 437 500,00	6 629 000,00	0,00	6 629 000,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 319 000,00	I 1 319 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 027 000,00	1 027 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	378 200,00	378 200,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	541 800,00	541 800,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	107 000,00	107 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		292 000,00	292 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	292 000,00	292 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 319 000,00	1 108 587,36	3 430 074,29	5 857 661,65

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		4 329 300,00	III 4 329 300,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 329 300,00	4 329 300,00
15...	Provisions pour risques et charges		
15182	Autres provisions pour risques	2 191 500,00	2 191 500,00
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28033	Frais d'insertion	416,00	416,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	34 939,00	34 939,00
28128	Aménagement Autres terrains	146,00	146,00
281351	Aménagement Bâtiments d'exploitation	80 600,00	80 600,00
28138	Aménagement Autres constructions	9 501,00	9 501,00
28151	Installations complexes spécialisées	18 045,00	18 045,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	57,00	57,00
281532	Réseaux d'assainissement	628 321,00	628 321,00
281562	Service d'assainissement	101 335,00	101 335,00
281728	Autres terrains (mise à disposition)	1 089,00	1 089,00
2817311	Bâtiments d'exploitation (mise à dispo)	325 083,00	325 083,00
2817532	Réseaux d'assainissement (mad)	629 981,00	629 981,00
2817562	Service d'assainissement (mad)	75 421,00	75 421,00
28182	Matériel de transport	172 476,00	172 476,00
28183	Matériel de bureau et informatique	19 694,00	19 694,00
28184	Mobilier	2 437,00	2 437,00
28188	Autres	459,00	459,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
4817	Pénalités de renégociation de la dette	37 800,00	37 800,00
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	4 329 300,00	5 000 000,00	0,00	511 000,00	9 840 300,00

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	5 857 661,65
Ressources propres disponibles	IV	9 840 300,00
Solde	V = IV – II (6)	3 982 638,35

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				452 500,00	75 416,70	37 708,33	339 374,97
2019	Indemnités de renégociation de 3 emprunts	12	04/11/2019	452 500,00	75 416,70	37 708,33	339 374,97

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
P03905/2015 CONSTRUCTION STEP COMMUNAUTAIRE	55 200 000,00	0,00	55 200 000,00	37 282 672,67	17 917 327,33	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EIPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		4,00	0,00	4,00	3,90	0,00	3,90
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif principal de 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Adjoint administratif territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		59,00	0,00	59,00	54,20	2,00	56,20
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	10,00	0,00	10,00	10,00	0,00	10,00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	18,00	0,00	18,00	17,80	0,00	17,80
Adjoint technique territorial	C	9,00	0,00	9,00	6,00	2,00	8,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Agent de maîtrise principal	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Ingénieur en chef de classe normale	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Technicien principal de 1ère classe	B	5,00	0,00	5,00	3,90	0,00	3,90
Technicien principal de 2ème classe	B	3,00	0,00	3,00	2,50	0,00	2,50
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
Technicien para-médical de classe supérieure	B	1,00	0,00	1,00	0,90	0,00	0,90
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		64,00	0,00	64,00	59,00	2,00	61,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

BOURGES PLUS - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BP - 2021

- (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.
- (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :
- ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année
- Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).
- (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N		C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint technique territorial	C	TECH	327	0,00	3-1	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				9 887,00		
Apprenti	C	OTR		9 887,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				9 887,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

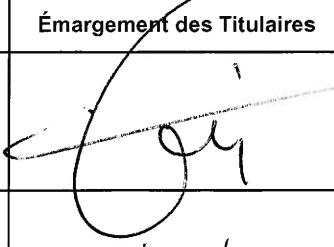
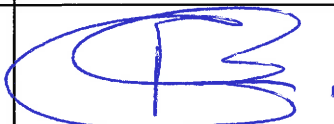
(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs directs sur emplois de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
BOURGES	FELIX Irène			
ANNOIX	MAZÉ Alain	Absent	CHATELIN Thierry	
VORLY	LEFEBVRE Corinne	Présente en visioconférence	LEVY Jacques	
SAINT-JUST	GARCIA Stéphane	Présent en visioconférence	PORTIER Jacqueline	
LE SUBDRAY	FOUCHET Bruno	Présent en visioconférence	RENIER Franck	
MARMAGNE	DUPÉRAT Bernard	Présent en visioconférence		
LA CHAPELLE SAINT-URSIN	BEUCHON Yvon	Présent en visioconférence		
MEHUN-SUR-YEVRE	SALAK Jean-Louis	Présent en visioconférence		
SAINT-DOULCHARD	BOUDET Richard			
BOURGES	GALUT Yann	Présent en visioconférence		
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	BAUDOIN Marie-Christine	Présente en visioconférence		
TROUY	SANTOSUOSSO Gérard	Présent en visioconférence		
PLAIMPIED-GIVAUDINS	BARNIER Patrick	Présent en visioconférence		
BERRY-BOUY	GOIN-DEMAY Bernadette	Présente en visioconférence	CHALOPIN Jean-Pierre	

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
MORTHOMIERS	GRAVELET Daniel	Présent en visio conférence	ARCHAMBAULT Fabrice	
SAINT-MICHEL- DE-VOLANGIS	POYET Denis	Présent en visio conférence	CARON Frantz	
LISSAY-LOCHY	SEGUIN Evelyne	Présente en visio conférence	MEUNIER Maryse	
ARCAY	HAMELIN Stéphane	Présent en visio conférence	NICOLI Eric	
BOURGES	PALLOT Catherine	Excusé, donne l'avis à madame STOQUERT		
BOURGES	STOQUERT Marc	Présent en visio conférence		
BOURGES	CHEZE-DHO Christine	Présente en visio conférence		
BOURGES	CABRERA Olivier	Présent en visio conférence		
BOURGES	BONDUELLE Constance	Présente en visio conférence		
BOURGES	JEANNIN Pierre-Henri	Excusé, donne l'avis à madame MADROLLES		
BOURGES	BESSARD Magali	Présente en visio conférence		
BOURGES	BEDIN Yannick	Excusé, donne l'avis à madame TRUSSARDI		
BOURGES	MADROLLES Céline	Présente en visio conférence		
BOURGES	LEFELLE Hugo	Présent en visio conférence		

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
BOURGES	MENGUY Catherine	Présente en visioconférence		
BOURGES	METTRE Renaud	Présent en visioconférence		
BOURGES	NEZLIOUI Nadia	Présente en visioconférence		
BOURGES	CHARPENTIER Alex	Présent en visioconférence		
BOURGES	SOULAT Frédérique	Présente en visioconférence		
BOURGES	BOUQUIN Alain	Présent en visioconférence		
BOURGES	TRUSSARDI Corinne	Présente en visioconférence		
BOURGES	PIERRON Jean-Pierre	Présent en visioconférence		
BOURGES	ROBINSON Sakina	Présente en visioconférence		
BOURGES	MOUSALLI Mustapha	Présent en visioconférence		
BOURGES	LABRO France	Excluse, donc renvoi à madame MENGUY		
BOURGES	ALLAIN Joël	Présent en visioconférence		
BOURGES	MAUTRÉ Régis	Présent en visioconférence		
BOURGES	BIGUIER Marie-Hélène	Présente en visioconférence		

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
BOURGES	BARDI Jean-Marc	Présent en visioconférence		
BOURGES	MOUSNY Philippe	Présent en visioconférence		
BOURGES	MERCIER Philippe	Présent en visioconférence		
BOURGES	FRANQUES Alexia	Présente en visioconférence		
BOURGES	REBEYROL Martial	Absent		
BOURGES	SINGEOT Justine	Présente en visioconférence		
BOURGES	SPETER-LEJEUNE Ludwig	Présent en visioconférence		
BOURGES	POL Elisabeth	Excusée, donne pouvoir à monsieur SPETER-LEJEUNE		
BOURGES	MICHEL Marcella	Présente en visioconférence		
SAINT-DOULCHARD	CHANTEFORT Valérie	Présente en visioconférence		
SAINT-DOULCHARD	NTARUNDENGA Urbain	Présent en visioconférence		
SAINT-DOULCHARD	CHAPAT Valérie	Excusée, donne pouvoir à monsieur GILLET		
SAINT-DOULCHARD	GILLET Dominique	Présent en visioconférence		
SAINT-DOULCHARD	GUILLET Pierre	Présent en visioconférence		

COMMUNE	TITULAIRES	Émargement des Titulaires	SUPPLEANTS	Émargement des Suppléants
SAINT-DOULCHARD	CELEGATO Mélanie	Présente en visio conférence		
SAINT-DOULCHARD	RENAUD Thibaut	Absent		
MEHUN-SUR-YEVRE	FOURNIER Béatrice	Présente en visio conférence		
MEHUN-SUR-YEVRE	JOLY Christian	Présent a visio conférence		
MEHUN-SUR-YEVRE	HUBERT Nicole	Présente au visio conférence		
MEHUN-SUR-YEVRE	DEBROYE Philippe	Absent		
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	LE PAVOUX Eric	Présent en visio conférence		
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	FLEURIER-LEFORT Gaëlle	Présente en visio conférence		
SAINT-GERMAIN-DU-PUY	PRUDENT Didier	Présent en visio conférence		
TROUY	BRETEAU Franck	Présent en visio conférence		
TROUY	MOREAU Nadine	Présente en visio conférence		
LA CHAPELLE SAINT-URSIN	DAGAUD Christine	Présente en visio conférence		
MARMAGNE	JACQUET Annie	Présente en visio conférence		
PLAIMPIED-GIVAUDINS	KUCEJ Yvonne	Présente en visio conférence		

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 70
Nombre de membres présents : 66
Nombre de membres votants: 66
Nombre de suffrages exprimés : 61
VOTES : Pour: 61
 Contre: 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 2 avril 2021

Présenté par la Présidente
A Bourgesle 8 avril 2021

Délibéré par le Conseil Communautaire, réuni en session ordinaire
A Bourgesle 8 avril 2021

Les membres, (voir document annexé)

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en préfecture, le **16 AVR. 2021** et de la publication le **14 AVR. 2021**

A Bourges, 12 avril 2021



La Présidente,

Irene Felix
Irene FELIX